AGORA FORUM
La revue du loisir municipal au Québec

PRINTEMPS 2017
VOLUME 40
NUMÉRO 1

LOISIR MUNICIPAL ET INTÉGRATION

INTÉGRATION DANS LES CAMPS DE JOUR : SOMMES-NOUS OUTILLÉS ? 10

GÉRER L'INTÉGRATION EN LOISIR PUBLIC 22

LE PROGRAMME *JE SUIS…* À VAUDREUIL-DORION 28

Poste-publications no de convention 40069242

Association québécoise du loisir municipal

Tessier
RÉCRÉO•PARC

_Processus simple
_Design bien pensé
_Et pour longtemps

À 3 ans on s'éclate!

Parc Jason, Candiac

Montréal, Verdun

Montréal, Pierrefonds

On vous propose des projets uniques qui vous surprendront.

825, rue Théophile-Saint-Laurent
C.P.57, Nicolet (Québec) J3T 1A1
T 819 293-8591
F 819 293-6644
1 800 838-8591 • www.tessier-rp.com

SOMMAIRE

Association québécoise du loisir municipal

COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT
Charles Pagé, Québec
418-641-6401, poste 3449
charles.page@ville.quebec.qc.ca

VICE-PRÉSIDENT
Guy Dionne, Rimouski
418-0724-3159
guy.dionne@ville.rimouski.qc.ca

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
Janique Letellier, Laval
450-662-4901
j.letellier@ville.laval.qc.ca

AUTRES MEMBRES
François LeBlond, Baie-Comeau
418-296-8358
fleblond@ville.baie-comeau.qc.ca

Edith Proulx, Piedmont
450-227-1888 poste 223
loisirs@piedmont.ca

SOUTIEN PERMANENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SERVICES AUX MEMBRES ASSOCIÉS
Luc Toupin
514-252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

DIRECTRICE
Geneviève Barrière
514-252-5244, poste 4
g.barriere@loisirpublic.qc.ca

RESPONSABLE À LA GESTION FINANCIÈRE
Carole Hamel
514-252-5244, poste 1
carole.hamel@loisirpublic.qc.ca

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT
Adèle Antoniolli
514-252-5244, poste 2
aantoniolli@loisirpublic.qc.ca

AQLP
ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC

L'AQLM est membre de l'Alliance québécoise du loisir public.

REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

ABITIBI–TÉMISCAMINGUE
Gérard Pâquet
gerard.paquet@rouyn-noranda.ca

BAS–SAINT-LAURENT
Martin Gilbert
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE
Julie Fortin
julie.fortin@ville.quebec.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC
Steve Bazinet
sbazinet@ville.drummondville.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES
Jean-François Roy
jean-francois.roy@ville.montmagny.qc.ca

CÔTE-NORD
François LeBlond
fleblond@ville.baie-comeau.qc.ca

ESTRIE
Linda Gagnon
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Lénie Lacasse
lenie.lacasse@ville.gaspe.qc.ca

LANAUDIÈRE
Isabelle Champagne
ichampagne@ville.lavaltrie.qc.ca

LAURENTIDES
Édith Proulx
loisirs@piedmont.ca

LAVAL
Vacant

MAURICIE
Estelle Paulhus
epaulhus@ville.latuque.qc.ca

MONTÉRÉGIE
Manon Lanneville
manon.lanneville@ville.varennes.qc.ca

MONTRÉAL
Jocelyn Gauthier
jocelyngauthier@ville.montreal.qc.ca

NORD-DU-QUÉBEC
Élizabeth Renaud
elizabethr@ville.chibougamau.qc.ca

OUTAOUAIS
Yess Gacem
gacem.yess@gatineau.qc.ca

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
Guylaine Houde
guylaine.houde@ville.saguenay.qc.ca

MEMBRE COOPTÉ
Luc Rousseau, Montréal
lrousseau @ville.montreal.qc.ca

ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS

REPRÉSENTANTE DE L'AQLM
Julie Fortin
julie.fortin@ville.quebec.qc.ca

Mot du président 4
Les grands dossiers de l'AQLM 6
Intégration dans les camps de jour Sommes-nous outillés ? 10
Programme de reconnaissance et prix Excellence 2017 de l'AQLM 14
Intégration dans les camps de jour : l'approche de Québec 16
Gérer l'intégration en loisir public « Vivre ensemble égaux et différents » 22
Le programme JE SUIS… : un modèle de médiation culturelle reconnu mondialement 28
La plateforme *Vers une intégration réussie* deux ans plus tard 35
Le loisir public pour venir en aide aux personnes rétablies de l'alcoolisme 38
À la recherche d'une participation pleine et entière pour tous 43
5e Rendez-vous québécois du loisir rural « Le loisir rural : plus qu'une légende ! » 48
Pratiques exemplaires 50
Trois livres inspirants et incontournables 53

AGORA FORUM

Publié par l'Association québécoise du loisir municipal quatre fois l'an et distribué aux membres de l'AQLM et à ses partenaires du monde du loisir au Québec.

Pour alléger la lecture, là où la forme féminine n'est pas appliquée, elle est sous-entendue, s'il y a lieu.

Le contenu des articles publiés demeure la responsabilité de leurs auteurs.

Rédacteur en chef : Sylvain Hénault
Directeur artistique : Joël Lemay
Infographiste : Caroline Faucher
Correcteur : Denis Poulet
Imprimeur : Imprimerie Siel

Publicité
Luc Toupin
514 252-5244, poste 3
dg@loisirmunicipal.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1496-6409

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2

T : 514 252-5244
F : 514 252-5220

infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca
www.loisirmunicipal.qc.ca

Poste-publications no de convention 40069242

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DU LOISIR MUNICIPAL

MOT DU PRÉSIDENT

CHARLES PAGÉ, PRÉSIDENT
TWITTER : @PRESIDENTAQLM

L'hiver tire à sa fin au Québec et le printemps se pointe le bout du nez. « Déjà! » diront certains. D'autres sont exaspérés par la longueur de nos hivers, par le froid et par la neige. J'espère que vous avez profité des joies de l'hiver québécois pour jouer dehors et pratiquer vos activités sportives préférées, uniques grâce à notre climat exceptionnel.

Dans la plupart des régions, la neige fut abondante et le climat des derniers mois aura été favorable aux événements et aux activités extérieures, notamment ceux organisés par nos municipalités. Avec Dame Nature de notre bord, il y a eu très peu d'annulations ou de modifications de programme en raison de la pluie, du manque de neige ou du froid intense. Il s'agit là d'une excellente nouvelle après tous les efforts déployés par nos membres et nous ne pouvons que nous en réjouir.

LE LOISIR MUNICIPAL ET L'INTÉGRATION

Le thème du présent numéro porte sur le loisir municipal et l'intégration. Bien que l'intégration ne soit pas un concept nouveau et qu'elle a toujours été une préoccupation du professionnel en loisir municipal, elle a pris différentes formes au fil des dernières années. Elle prend maintenant une place importante dans notre quotidien.

Le rôle d'une municipalité étant d'organiser les services de manière à répondre aux besoins de tous les citoyens et citoyennes, dans l'intérêt supérieur de tous et toutes, les grands changements démographiques ont grandement influencé nos pratiques. Le nombre croissant d'immigrants et d'allophones, la diversité des pratiques religieuses, le nombre de citoyens qui présentent des besoins particuliers, pour ne nommer que ces changements, ont fortement modifié le portrait de plusieurs de nos municipalités. Si une municipalité se veut inclusive, le rôle du professionnel en loisir est essentiel pour permettre à tous les citoyens d'être actifs dans leur communauté, tout en étant parfaitement intégrés.

Présentement, les autorités municipales craignent les poursuites judiciaires et la mobilisation de citoyens insatisfaits. La connaissance des besoins, les coûts associés à l'intégration, les ressources humaines, l'accessibilité des équipements ne sont que quelques freins à l'intégration. La pression est forte sur les municipalités et les attentes sont grandes à leur endroit en tant que gouvernements de proximité. La municipalité ne peut tout faire seule, elle a besoin de partenaires pour réussir l'intégration de tous.

L'acceptation de la différence est l'une des grandes conditions de l'intégration, et le professionnel en loisir peut y jouer un grand rôle. C'est par la mise en place de diverses pratiques innovantes et l'organisation d'événements rassembleurs que nous réussirons à intégrer tous les citoyens. Les exemples sont nombreux, il faut les partager pour mieux vivre ensemble.

Le présent numéro est riche de réflexions et de pratiques inspirantes en ce sens. J'espère que ces textes vous aideront dans votre rôle en matière d'intégration.

LA DEUXIÈME TOURNÉE DE L'AQLM

La première tournée de l'AQLM au printemps 2016 a connu un vif succès, ayant rejoint un peu plus de 800 membres. Du 22 mars au 18 mai prochain, l'AQLM reprendra la route des régions en vue de favoriser le réseautage des membres et de renforcer la cohésion des régions.

À nouveau, la tournée comprendra une formation gratuite, celle-là intitulée « Utiliser ses forces au quotidien pour augmenter la performance et le plaisir au travail ». C'est un spécialiste de la motivation humaine, Jacques Forest, psychologue et conseiller en ressources humaines agréé, qui animera cette formation portant sur la gestion par les forces.

L'AQLM offre ainsi une même formation gratuite à tous les professionnels en loisir municipal du Québec. Selon la réalité de chacune des régions, l'activité prend différentes formes pour mieux répondre aux besoins de ses membres.

Je vous invite à prendre connaissance du calendrier de la tournée à la page 33 pour planifier votre participation. Surveillez aussi vos courriels et consultez le site internet de l'AQLM sous l'onglet « Régions » pour en savoir davantage.

JOURNÉE NATIONALE DES TECHNICIENS D'INTERVENTION EN LOISIR

Le mardi 11 avril 2017, la Journée nationale des techniciens d'intervention en loisir (JNTIL) en sera à sa quatrième édition. Le thème de cette année : « Propageons la profession partout au Québec. » Cette manifestation annuelle est née d'une concertation entre les diplômés et étudiants du programme Techniques d'intervention en loisir, un comité organisateur motivé et des partenaires engagés qui travaillent ensemble pour « contaminer » tous les milieux.

Le programme proposé suscite à la fois l'intérêt des travailleurs, des employeurs et des étudiants. Cette journée vise à répondre aux objectifs de valorisation de la profession, de consolidation du sentiment d'appartenance, et ce, pour l'ensemble des étudiants et diplômés du programme de techniques d'intervention en loisir offerts dans les six établissements d'enseignement collégial à travers la province.

En vertu de l'orientation de notre plan stratégique 2015-2019 visant à valoriser l'expertise des professionnels en loisir municipal pour une meilleure reconnaissance, nous nous sommes associés à nouveau à cette belle initiative, dont nous sommes l'un des principaux partenaires.

Différents messages sont actuellement diffusés dans le but de « contaminer » la société entre février et avril. Vous trouverez à www.jntil.com le programme officiel de l'édition 2017. J'invite tous les professionnels en loisir municipal à profiter de la JNTIL 2017 pour souligner l'importance du rôle qu'ils jouent et montrer leur fierté d'œuvrer dans le monde du loisir municipal. Nous comptons sur vous pour propager aussi le virus de la profession!

J'espère que ce nouveau numéro vous plaira. N'oubliez pas de prendre du temps pour vous-mêmes pour vivre des expériences de temps libre, seul, en famille ou entre amis. N'oubliez pas d'avoir du plaisir pour être un exemple dans votre entourage!

Je vous invite à suivre les activités de l'AQLM sur notre nouvelle page Facebook (Association québécoise du loisir municipal) et sur mon compte Twitter (@presidentaqlm). Notre site internet (www.loisirmunicipal.qc.ca) et notre application mobile sont aussi d'excellentes sources d'information.

JOURNÉE NATIONALE DES TECHNICIENS D'INTERVENTION EN LOISIR

LES GRANDS DOSSIERS

1er SALON DE L'INNOVATION DU LOISIR PUBLIC

Le 1er Salon de l'innovation du loisir public aura lieu les 4 et 5 octobre 2017 à Drummondville. Organisée par l'AQLP en étroite collaboration avec ses trois partenaires, soit l'AQLM, l'AQAIRS et l'ARAQ, cette première se tiendra conjointement avec la 18e Conférence annuelle du loisir municipal (CALM). Le comité organisateur compte y accueillir 2000 visiteurs provenant de différents milieux professionnels associés de près ou de loin au loisir, au sport et à l'activité physique. Outre les 120 exposants attendus, il y aura des conférences et des présentations gratuites offertes aux participants.

Les membres affaires ont très bien accueilli l'initiative. Après quelques semaines de mise en vente, de nombreux espaces sont déjà réservés. En plus du Salon et de la 18e CALM, l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) tiendra son colloque. D'autres partenaires, notamment l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) et l'Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ), s'affairent à organiser des rencontres et des formations pour leurs membres au même endroit et à la même date. Des comités sont à l'œuvre pour vous concocter un événement unique et inoubliable.

Inscrivez cette première à votre agenda dès maintenant, c'est un rendez-vous innovateur et gratuit. Tous les acteurs du loisir public convergeront vers Drummondville en octobre prochain.

4e RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL

De nouveau cette année, l'AQLM assurera un soutien financier au 5e Rendez-vous québécois du loisir rural, qui aura lieu les 3, 4 et 5 mai 2017 à Pohénégamook, dans la belle région du Bas-Saint-Laurent. Les membres de l'AQLM bénéficient d'un rabais lors de leur inscription. Ne manquez pas ce rendez-vous annuel. Voir l'article à la page 48.

18e CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL (CALM)

La 18e Conférence annuelle du loisir municipal aura pour thème « Créativité! Défi des municipalités innovantes ». Elle aura lieu du 4 au 6 octobre 2017 à Drummondville, en même temps et au même endroit que le 1er Salon de l'innovation du loisir public (voir ci-dessus). Plus de 600 participants sont attendus. Le conseil d'administration a décidé de ne pas hausser les frais d'inscription. La période d'inscription s'ouvrira le 23 mai.

BOURSES DE STAGE

Le Comité de la relève formé de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en collaboration avec l'Association des ingénieurs municipaux du Québec

DE L'AQLM

(AIMQ), l'AQLM et les Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec (GRHMQ), a invité les municipalités du Québec à poser leur candidature afin d'avoir la possibilité d'obtenir l'une des 21 bourses de stage d'une valeur de 3000 $ chacune. La date limite de présentation des demandes était le 17 mars.

L'initiative a pour objectif de promouvoir le milieu municipal auprès de la relève et de soutenir les municipalités dans l'offre de stages. Depuis 2012, 64 municipalités et MRC ont ainsi financé 72 projets de stage grâce à des bourses totalisant 216 000 $.

Les bourses « Je travaille pour ma ville » ont pour but de couvrir une partie des frais engagés par l'embauche d'un stagiaire et ainsi encourager les municipalités à faire appel à la relève. Un comité de sélection a pour responsabilité de choisir les municipalités selon certaines conditions d'admissibilité, de même qu'en fonction d'une diversité des secteurs d'emplois visés et d'une juste distribution des sommes. Le comité favorise également les demandes attestant la création de nouveaux stages dans la municipalité.

L'AQLM est fière de faire partie de ce partenariat pour une deuxième année. Elle a doublé sa contribution en offrant deux bourses d'une valeur totale de 6000 $. Cet investissement s'inscrit dans l'orientation du Plan stratégique 2015-2019 qui vise à valoriser l'implication et le soutien de la relève en loisir municipal.

LE PLAN STRATÉGIQUE 2015-2019

Il y a maintenant 18 mois, l'AQLM se dotait d'un plan stratégique pour quatre ans. Rappelons qu'il comporte les sept orientations suivantes :

- Consolider la reconnaissance politique et publique du loisir municipal
- Contribuer au développement du loisir municipal en milieu rural
- Développer et partager l'expertise en loisir municipal afin de soutenir les professionnels en loisir
- Encourager le développement des environnements favorables aux saines habitudes par le loisir public
- Favoriser l'implication et le soutien de la relève en loisir municipal
- Soutenir les activités de réseautage par région
- Valoriser l'expertise des professionnels en loisir municipal pour une meilleure reconnaissance

Le Plan prévoit 35 actions qui complètent les orientations afin de les rendre opérationnelles. L'AQLM a formé un comité chargé de mettre en œuvre ces actions. Sous la responsabilité d'Edith Proulx, il est formé de Julie Fortin, Linda Gagnon, Manon Lanneville, Lenie Lacasse, Isabelle Champagne, Jocelyn Gauthier et Geneviève Barrière.

Le comité a identifié des livrables précis en guise de plan d'action annuel. Ainsi, le conseil d'administration peut suivre l'avancement du Plan stratégique et s'assurer d'atteindre les objectifs associés aux sept orientations.

PROLOC
SPORT.LOISIR.CULTURE

Des outils de gestion performants et sur mesure

Organisez et gérez vos activités, plateaux, inscriptions et équipements

Centralisez l'information et conservez l'historique à l'aide du CRM intégré

Générez vos listes, relevés 24, rapports et statistiques

Proposez à vos participants l'inscription en ligne!

Pour développer **votre potentiel d'activités récréatives**

LOGILYS
LOGICIELS DE GESTION SPÉCIALISÉS

Le Plan est disponible sur le site de l'AQLM (www.loisirmunicipal.qc.ca/uploads/AQLM_PlanStrategique_2015_2019_final.pdf). Il s'agit de notre plan, élaboré à la suite de consultations, et il doit continuer de refléter qui nous sommes et nos besoins. N'hésitez pas à le consulter et à interpeller votre représentant régional à ce sujet.

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

En décembre dernier, l'AQLM et l'Association des camps du Québec (ACQ) ont lancé un tout nouveau programme de formation en ligne sur les camps de jour municipaux. Il s'agit de huit capsules vidéo portant sur les balises que contient le *Cadre de référence* pour les camps de jour municipaux.

Rappelons que le *Cadre de référence* est une initiative conjointe de l'AQLM et l'ACQ, dont la première édition remonte à 2011. Ce document présente une série de balises axées sur la qualité de l'expérience des enfants, la sécurité et l'encadrement. Le Cadre a été mis à jour en 2015.

Au cours des cinq dernières années, plus de 150 camps de jour municipaux se sont engagés dans la démarche proposée pour obtenir la reconnaissance et plusieurs centaines de gestionnaires de camp ont consulté le *Cadre* ou s'en sont servi pour améliorer leur offre de service. Toutefois, il y a encore fort à faire pour rejoindre la majorité des camps de jour municipaux au Québec. La production des huit capsules s'inscrit dans les efforts pour diffuser le *Cadre* plus largement et, surtout, en faire connaître les balises partout au Québec.

Les huit capsules de formation, offertes sur le site de l'AQLM, peuvent être regardées gratuitement. Il est possible de poser des questions ou de faire des commentaires dans la « foire aux questions ». L'accès aux capsules se fait directement sur le site internet de l'AQLM. Un webinaire sera offert gratuitement aux membres de l'AQLM le 12 avril prochain. Pour information, consultez le site de l'AQLP (www.loisirpublic.qc.ca).

Nous remercions le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour son soutien financier majeur à cette initiative.

GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN NUMÉRIQUE DES TERRAINS DE BALLE

À la suite de la signature d'une entente avec la Ville de Montréal, l'AQLM a reçu le mandat de produire un guide numérique sur l'aménagement et l'entretien de terrains de balle. Le lancement de ce guide et des capsules vidéo qui l'accompagneront est prévu en juin 2017. Il s'agit d'un projet attendu qui répondra aux besoins de nos membres. Surveillez le lancement!

FORMATIONS EN LIGNE

Le service de formation de l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP), qui intègre les formations offertes aux membres de l'AQLM, continue à offrir des formations sous différentes formes afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de tous les membres. Le programme comprend des cours de type traditionnel, des webinaires et des formations à la carte. Les membres des trois partenaires peuvent également louer des vidéos de formation accessibles sur le site de l'AQLP (www.loisirpublic.qc.ca). Onze vidéos de formation sont maintenant disponibles. On peut les louer pour une année complète.

DÉCISIONS RÉCENTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour mettre en œuvre une autre orientation du Plan stratégique, le conseil d'administration de l'AQLM a décidé d'investir une somme supplémentaire du prochain budget dans le programme de reconnaissance. Au cours des dernières années, l'AQLM a consacré beaucoup d'efforts et de ressources pour bonifier ce programme : nouvelle image, nouvelle signature, création du trophée Otium pour les prix Excellence et amélioration de la cérémonie de remise des prix. Le budget additionnel de cette année vise à améliorer la visibilité des prix Excellence. Le programme doit franchir une nouvelle étape pour permettre aux membres de rayonner encore plus. Les retombées et la valeur associée à ces distinctions doivent être amplifiées.

À sa réunion de décembre dernier, le CA a mis sur pied de nouveaux comités de travail. Pour que l'AQLM devienne un chef de file, un exemple et une organisation modèle en matière de gouvernance, un groupe de personnes a été mandaté pour réfléchir à cette question. En plus des représentations et des comités déjà à l'œuvre, il a été convenu de mettre sur pied des comités en matière de développement communautaire et social, de loisir culturel et de services de base en loisir. L'élaboration d'un cadre de référence sur ces services est en projet.

Ces nombreux comités témoignent du dynamisme de l'AQLM qui vise à mieux répondre aux besoins des membres. Nous sommes impatients de connaître les initiatives de ces nouveaux groupes de travail. Un merci tout spécial aux membres du conseil d'administration qui investissent de leur temps dans ces nombreux comités. Je me permets aussi de souligner la contribution importante de quelques collaborateurs à ces comités.

Texte rédigé par Charles Pagé, président

VERS UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

Une trousse d'outils pour faciliter l'intégration de jeunes ayant des besoins particuliers en camp

- Questions légales et médicales
- Le cycle d'intégration
- Fiches sur différents types de besoins
- Documents de soutien

camps.qc.ca/integration

POUR DES COORDONNATEURS ET DES ANIMATEURS PRÊTS À TOUT!

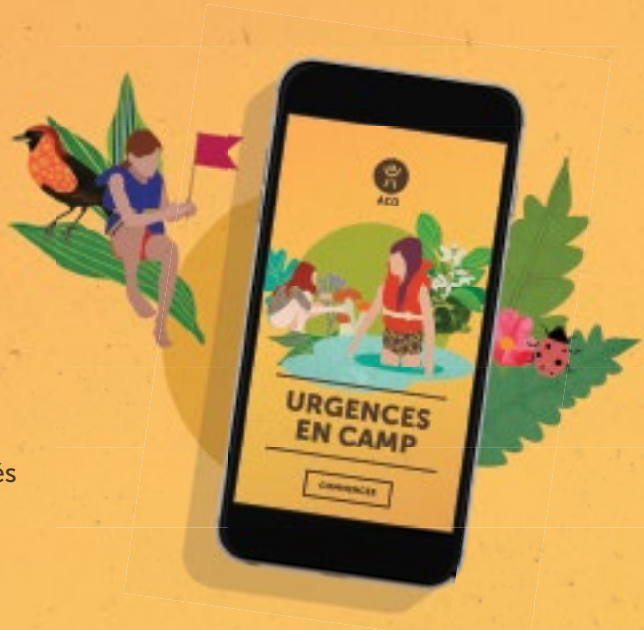

- Plus de 50 protocoles d'urgence validés
- Application mobile autonome pour réagir avec efficacité
- Plateforme web incluant tous les protocoles et plus de 60 modalités et procédures en activités
- Plus d'une vingtaine d'affiches formatées de règles de sécurité

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

camps.qc.ca/urgence

Association des camps du Québec

514 252-3113 **1 800 361-3586**

INTÉGRATION DANS LES CAMPS DE JOUR
SOMMES-NOUS OUTILLÉS ?

PAR GUY DIONNE

Le milieu municipal est un terreau fertile pour l'inclusion et l'intégration, lesquelles se déclinent de diverses manières par différents moyens. L'une des façons est l'intégration dans les camps de jour d'enfants vivant avec une différence. C'est une pratique qui se développe d'année en année et il est heureux qu'il en soit ainsi. Les villes et municipalités du Québec se montrent accueillantes et ouvertes à ces enfants, qui doivent avoir accès à ce service avec le moins de contraintes possible. Ce changement social et cette ouverture des fournisseurs de services génèrent des retombées fort positives, tant pour les enfants que pour les parents. Il suffit de se mettre à la place des parents pour en apprécier toute la valeur et la pertinence.

Les municipalités ont l'obligation de collaborer et, en ce sens, elles doivent rechercher toute solution qui serait adaptée et raisonnablement possible pour l'élimination de la discrimination. Il y a cependant des situations où il y a « contrainte excessive[1] » pour assurer le service. Ainsi, chaque enfant sera évalué, par des experts si nécessaire, afin que la municipalité puisse mettre en œuvre les accommodements raisonnables qui permettront un accès physique à différents lieux. En cas de contrainte excessive, la municipalité doit démontrer qu'elle a exploré toutes les avenues possibles pour permettre à un enfant de participer à un camp de jour.

Parmi les critères pour déterminer s'il y a contrainte excessive ou non, on parle de coûts exorbitants pour la municipalité, l'atteinte et les répercussions sur les droits d'autrui, la prévalence du risque pour les autres et la personne handicapée

[1] *La contrainte excessive est un concept pivot de l'obligation d'accommodement. Il permet de déterminer si un accommodement peut être accordé et, le cas échéant, dans quelle mesure. Le* caractère raisonnable *d'une demande implique l'absence de contrainte excessive. (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse,* Traitement d'une demande d'accommodement*) Voir www.cdpdj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/html/contrainte-excessive.html.*

elle-même. Mais, encore une fois, la preuve doit être étayée solidement pour qu'éventuellement une cour de justice (habituellement, le Tribunal des droits de la personne) reconnaisse qu'il y a contrainte excessive. Notons que plus la ville est grande et jouit de budgets importants, plus il sera difficile de présenter un refus pour contrainte excessive.

TOUT REFUS PEUT ÊTRE DISCRIMINATOIRE

Au cours des dernières années, des camps de jour ont connu de belles réussites en matière d'intégration d'enfants handicapés; d'autres ont éprouvé certaines difficultés. Dans certains cas, des parents se sont vu refuser l'inscription de leur enfant au motif de l'incapacité du camp de jour d'offrir l'accommodement dont cet enfant avait besoin. Or, ce type de refus peut s'avérer discriminatoire. Certaines municipalités ont d'ailleurs été rappelées à l'ordre et même sanctionnées par le tribunal.

Il est important que les gestionnaires et les intervenants des camps de jour se préoccupent des besoins de chacun des enfants qui souhaitent participer à ces camps. L'accommodement raisonnable doit devenir une pratique courante et le parent doit être considéré comme un allié, tout comme les intervenants en santé spécialisés dans ce domaine. Tous les enfants ont besoin d'être entourés de leurs pairs et de faire des activités de loisir gratifiantes. Tous les parents ont besoin d'avoir la possibilité de confier leur enfant à une personne qui verra à son bien-être.

Entre autres retombées pour les parents, mentionnons une meilleure qualité de vie grâce à ce service, une gestion travail-famille optimalisée simplement par le fait de voir leur enfant évoluer dans un contexte d'apprentissage de diverses expériences positives. Pour les enfants eux-mêmes, mentionnons une vie sociale enrichie de contacts avec leurs pairs, la création de nouvelles relations d'amitié, l'acquisition de connaissances nouvelles et l'accumulation de beaux et bons souvenirs de vacances.

DES STRUCTURES D'ACCUEIL SPÉCIFIQUES

En vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne*, les villes et les municipalités sollicitées doivent mettre en place des structures d'accueil spécifiques pour répondre aux besoins des jeunes ayant des besoins particuliers, notamment par l'embauche d'un personnel idéalement formé ou en cours de formation dans ce domaine et par un environnement adapté et sécuritaire. C'est un mandat intéressant avec beaucoup de défis pour les professionnels en loisir, qui doivent en planifier les moindres détails.

L'intégration dans les camps de jour fait maintenant partie des mandats des services de loisir et des professionnels qui y interviennent. Tous conviendront que les jeunes vivant avec une différence doivent avoir accès aux différents programmes de loisir sans discrimination. Aussi les administrations publiques doivent-elles planifier en conséquence.

L'encadrement des camps de jour pour cette jeune clientèle soulève différentes contraintes qu'il faut s'appliquer à aplanir le plus possible : adapter les horaires, les activités dans certains cas, s'assurer d'un encadrement suffisant (ratio variable selon l'âge, le handicap, le besoin particulier, etc.), embaucher les ressources le plus formées possible, prévoir des modes de transport adaptés, assurer les soins requis par l'état de santé globale de la personne. Un processus de suivi serré doit également être mis en œuvre de manière à fournir les rétroactions nécessaires aux parents (fiche de suivi, rencontre avec les parents le cas échéant afin d'apporter des correctifs appropriés ou de prendre de nouvelles mesures particulières).

Ces aspects requièrent une dose importante du sens des responsabilités, de recherche et de travail concerté avec les parents, les experts et les organismes de santé spécialisés. On ne peut accueillir des enfants « différents » sans préparation ni planification, uniquement pour faire plaisir ou parce que l'on embrasse sans

« L'intégration dans les camps de jour fait maintenant partie des mandats des services de loisir et des professionnels qui y interviennent. »

trop d'attention le rôle social que nous avons à jouer dans cette sphère d'activités qu'est le loisir comme moyen d'inclusion et d'intégration sociale.

AVONS-NOUS LES MOYENS FINANCIERS ?

Dans les grandes et moyennes villes, on peut facilement imaginer que les moyens financiers sont plus importants que dans les milieux de plus petite taille. Car l'argent est toujours « le nerf de la guerre » ! Tant les ressources humaines que les ressources physiques adaptées facilitent l'offre de service dans la mesure où les budgets sont disponibles pour assurer cette offre.

En 2014, l'Office des personnes handicapées du Québec a mené un sondage à ce sujet auprès de 96 municipalités du Bas-Saint-Laurent. Près de 80 % d'entre elles offraient un camp de jour spécialisé en 2013. Parmi les municipalités disant ne pas pouvoir offrir ce service, on mentionnait le manque de disponibilité des ressources spécialisées, le manque de financement et le manque de locaux accessibles. On peut en conclure que plus la municipalité est grande, plus l'offre de camps spécialisés est présente. Le manque d'accès à des crédits financiers suffisants constitue donc un frein. Heureusement, des programmes comme le Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées et Emploi d'été Canada peuvent aider les communautés.

Quelque 2,2 % des 4400 enfants inscrits dans les camps de jour estivaux municipaux dans la région du Bas-Saint-Laurent étaient des enfants handicapés. On peut supposer que leur participation pourrait être plus importante si l'on faisait abstraction des contraintes parfois insurmontables reliées à cette offre de service pour certains milieux.

ET LES RESSOURCES HUMAINES ?

La formation et le recrutement constituent un défi de taille. Les villes ayant sur leur territoire des institutions d'enseignement offrant des formations spécialisées (éducation spécialisée, intervention sociale, enseignement) sont nettement avantagées quand vient le temps d'embaucher le personnel estival. Pour les autres, des formations précamp offertes au personnel viennent un tant soit peu inculquer quelques notions de base sur l'intervention auprès d'enfants handicapés. Malheureusement, les programmes de formation que l'on offre au personnel étudiant sont insuffisants. Certains jeunes ne reçoivent qu'une courte formation spécifique d'une dizaine d'heures, c'est peu!

Qui sont ces jeunes travailleurs qui passeront leur été à encadrer ces enfants ? Certains d'entre eux étudient au niveau collégial et universitaire dans des disciplines pouvant faciliter le travail estival de moniteur spécialisé ou d'accompagnateur : éducation spécialisée, intervention sociale et enseignement. Mais disposer de cette expertise n'est pas une possibilité pour tous les milieux. Et même si la ressource est disponible dans un milieu, cela n'enlève rien au défi de l'encadrement optimal! Les jeunes embauchés ont généralement très peu d'expérience et le niveau d'avancement dans le parcours scolaire peut varier d'un étudiant à un autre en matière de connaissances spécifiques.

Il faut lever notre chapeau à ces étudiants. Leur tâche n'est pas facile, la clientèle est parfois difficile à encadrer. Les provocations verbales, les gestes déplacés, les coups sévères portés par un enfant « désorganisé » ou en perte de contrôle sont parfois réalité. Une jeune animatrice de chez nous, à Rimouski, a été en arrêt de travail deux semaines en raison d'une commotion cérébrale résultant d'un coup de poing à la tête. De telles situations peuvent se présenter aussi dans les clientèles dites régulières, mais le risque est généralement plus élevé chez les jeunes vivant avec une différence.

UN DÉFI QUI RESTE DIFFICILE ET IMPORTANT

Parmi les différences que l'on observe et qui sont présentes dans les camps de jour, mentionnons les incapacités dues à la motricité, à une déficience intellectuelle, à un trouble du spectre de l'autisme, à la parole, à l'audition, à la santé mentale et à la vision. Avouons que, pour les municipalités qui ne sont pas par définition des organismes de santé, cela représente un défi important pour faire vivre à ces enfants une expérience positive.

Les municipalités du Québec sont des lieux de rencontre de tous les citoyens, peu importe leur provenance et leur condition. La municipalité est dépositaire de nombreuses missions (mandats) qu'elle tente de réaliser au mieux de ses ressources et de ses expertises. Parfois, la tâche est lourde et le sentiment de ne pas avoir l'appui de ressources spécialisées est monnaie courante. Heureusement, la volonté des municipalités, le professionnalisme des employés en loisir et leur sens du devoir, soutenus ponctuellement par des organismes et des ressources spécialisés, font souvent une différence dans la vie de nos jeunes citoyens.

Certaines informations présentées dans ce texte ont été tirées ou inspirées du Bulletin *de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), d'un enregistrement vidéo de Me Christian Rioux, avocat à l'OPHQ, et d'une enquête de l'Office des personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent portant sur la participation des enfants handicapés dans les camps de jour du Bas-Saint-Laurent, réalisée en 2014.*

Procurez-vous le dès aujourd'hui!

GUIDE

DE CONCEPTION ET DE MODERNISATION DES LIEUX DE BAIGNADE POUR UNE EXPLOITATION OPTIMALE

Le guide est disponible gratuitement pour tous les membres de l'ARAQ, en format PDF dynamique, à partir de la zone sécurisée du site web de l'ARAQ.

Pour une copie imprimée,
veuillez le signifier à info@araq.net
Coût : 45 $ (membre)
60 $ (non-membre)

1re Édition
février 2017

Pour toute information concernant le guide, l'adresser à info@araq.net

« Nous voulons connaître vos commentaires, n'hésitez-pas à nous les partager! »

- Hélène Caron de l'ARAQ et François Lépine de la Société de sauvetage

EPSI ÉVALUER ENGAGER ÉVOLUER

Avez-vous besoin d'animateurs compétents ?

TEST de jugement situationnel pour le personnel oeuvrant dans le secteur des loisirs

→ Test en ligne développé pour embaucher des animateurs qualifiés démontrant dynamisme et travail d'équipe.

→ Outil implanté dans plusieurs villes du Québec dont la Ville de Gatineau !

Demandez votre code DÉMO | epsi-inc.com/loisirs

Marcel Gratton | 1.866.771.9078 poste 216 | mgratton@epsi-inc.com

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE ET PRIX EXCELLENCE 2017 DE L'AQLM

FRANCINE CARON,
RESPONSABLE DU PROGRAMME
DE RECONNAISSANCE DE L'AQLM,
ÉDITION 2017

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) est heureuse de présenter l'édition 2017 de son programme de reconnaissance. Des prix Excellence seront attribués dans six grandes catégories et les anniversaires professionnels continueront d'être soulignés. Et tout comme l'an dernier, les responsables du Prix Dollard-Morin (ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et des prix Excellence de l'AQLM uniront leurs efforts pour reconnaître une municipalité, un arrondissement ou une MRC dans la catégorie Soutien au bénévolat. Le gagnant dans cette catégorie se verra décerner le trophée Otium (emblème des prix Excellence) lors de la 18e Conférence annuelle du loisir municipal, le jeudi 5 octobre 2017 à Drummondville, et le prix Dollard-Morin lui sera remis ultérieurement à l'Assemblée nationale.

PRIX EXCELLENCE

Volet Réalisations professionnelles

Ce volet est réservé aux membres officiers de la catégorie des membres municipaux. Le prix Excellence souligne la performance d'un professionnel en loisir qui s'est démarqué par une ou plusieurs réalisations qui ont obtenu un grand succès ou ont eu un impact majeur dans la communauté.

Volet Municipalités, villes ou arrondissements

Dans cette catégorie, tous les membres des partenaires de l'Alliance québécoise du loisir public (AQLM, AQAIRS ET ARAQ) sont admissibles. Pour soumettre une candidature, il faut présenter un projet municipal qui a été réalisé au cours de la dernière année et qui a eu un impact dans le milieu. Le trophée Otium sera attribué dans chacun des groupes suivants, déterminés selon la population :

- moins de 10 000 habitants;
- de 10 000 à 50 000 habitants;
- plus de 50 000 habitants.

Volet Loisir rural

Cette catégorie s'adresse aux municipalités qui comptent moins de 5000 habitants. On remettra le trophée Otium à une collectivité qui se sera distinguée par un projet original qui pourrait avoir été réalisé en partenariat, par exemple avec une autre municipalité, un établissement scolaire, un service régional ou un organisme sans but lucratif. Il pourrait s'agir d'un nouveau programme, d'un partage d'équipement, d'une initiative de mobilisation et de développement du bénévolat, d'une solution inédite à un problème particulier ou de l'organisation d'un événement exemplaire.

Volet Soutien à l'innovation et au développement

Cette catégorie s'adresse aux membres associés de l'AQLM. Deux trophées Otium seront remis dans cette catégorie : un à un membre associé corporatif et un autre à un membre associé commercial. L'AQLM veut ainsi reconnaître des entreprises ou des organismes qui se sont

démarqués en concevant ou développant un nouveau produit ou service, un modèle, une politique ou encore un instrument novateur répondant à des besoins en loisir municipal.

Volet Soutien au bénévolat

Cette catégorie vise à souligner l'apport remarquable d'une municipalité, d'un arrondissement ou d'une municipalité régionale de comté (MRC) qui offre un soutien au bénévolat en loisir et en sport, qui soutient des organismes dans leurs efforts pour le développement du loisir et du sport, ou qui encourage le bénévolat sur son territoire en soutenant des bénévoles ou des organismes. Il peut s'agir de programmes, d'actions ou de projets visant à soutenir le bénévolat. Le projet soumis devra s'être déroulé entre le 1er avril 2016 et le 20 mars 2017. Un projet qui se serait échelonné sur plus d'une année pourra être considéré.

Volet Excellence académique

Cette catégorie revêt une importance particulière pour l'AQLM. Il s'agit en effet de reconnaître, d'encourager et de soutenir la relève des travailleurs en loisir municipal. Pour être admissibles, les étudiants doivent être inscrits dans un programme d'études pertinent au loisir municipal, dans l'un des secteurs d'intervention suivants : gestion, culture, sport, tourisme ou communautaire. Ils doivent fréquenter une institution postsecondaire, soit au niveau collégial, soit au niveau universitaire. Deux trophées Otium seront remis, un pour chacun des niveaux. Chaque trophée Otium est accompagné d'une bourse de 500 $.

ANNIVERSAIRES PROFESSIONNELS

L'AQLM considère primordial de souligner la progression professionnelle de ses membres. Ainsi, un hommage particulier sera rendu aux membres ayant atteint les plateaux de 10, 25, 30, 35 et 40 ans d'expérience dans le monde du loisir municipal. Pour identifier ces personnes, il est très important que les municipalités indiquent sur leur formulaire d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion le nombre d'années de service de leurs employés en loisir. Si, pour une raison ou une autre, ces renseignements n'ont pas été fournis, prière de les transmettre à info@loisirpublic.qc.ca

SOUMISSION DES CANDIDATURES

Pour soumettre des candidatures dans l'une ou l'autre des catégories des prix Excellence, il suffit de suivre les instructions sur le site de l'AQLM (**www.loisirmunicipal.qc.ca**) à compter du **18 avril 2017**.

Date limite : **20 août 2017** (**31 mai 2017** pour le volet Excellence académique)

www.loisirmunicipal.qc.ca

Toutes les demandes doivent se faire en ligne.
C'est le comité Reconnaissance de l'AQLM qui a la responsabilité de choisir les lauréats et d'organiser la remise des prix.

Photo : Ville de Québec

INTÉGRATION DANS LES CAMPS DE JOUR : L'APPROCHE DE QUÉBEC

PAR YOHANN MAUBRUN,
CONSEILLER SERVICE DE LA CULTURE, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, VILLE DE QUÉBEC

16 200
enfants ont participé à un camp de jour offert par un des 27 organismes financés par la Ville de Québec, à l'été 2016.

La Division du développement communautaire et social est, à la Ville de Québec, l'entité qui planifie et oriente les principales actions municipales pour soutenir les clientèles vulnérables comme les jeunes, les aînés, les personnes immigrantes et les personnes handicapées. Pour ce faire, elle développe des visions comme celle portant sur le développement social, gère des programmes de financement comme le programme MADA-Ville, coordonne des réseaux comme le réseau des organismes offrant des services destinés aux personnes immigrantes, collabore à des recherches comme la programmation de recherche Participation sociale et villes inclusives du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS). Dans cette perspective, elle coordonne également un ensemble d'initiatives qui permettent aux camps de jour réguliers d'accueillir et d'accompagner des enfants de tout horizon.

Au cours de l'été 2016, près de 16 200 enfants ont participé à un camp de jour offert par un des 27 organismes financés par la Ville de Québec dans le cadre du programme Vacances-Été. C'est presque la moitié des enfants de la classe d'âge des 5-12 ans résidant sur le territoire de la ville de Québec. Comme énoncé dans la Vision de développement social de la Ville, il s'agit de leur « *offrir une expérience de loisir leur permettant de socialiser et de s'épanouir en participant à des activités de groupe, dans un environnement sécuritaire* ».

Mais derrière cette impressionnante statistique se cachent des enfants aux multiples histoires qui se caractérisent par des situations familiales différentes et des conditions de vie différentes, certaines marquées par la pauvreté. Certains enfants ont des besoins particuliers, d'autres sont allophones et tout juste arrivés à Québec. Pour la Ville, il est essentiel que tous ces enfants puissent

participer pleinement aux camps de jour. En ce sens, la Ville se veut inclusive, et sur le chemin de l'inclusion, elle soutient une vision de l'intégration respectueuse des personnes et des environnements.

Au cours des dernières années, la Ville a ainsi développé plusieurs initiatives afin d'assurer la pleine participation de tous les enfants, particulièrement ceux vivant des situations de vulnérabilité. Les prochains paragraphes s'attacheront à détailler : le programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers, la mesure compensatoire pour les enfants issus de familles à faible revenu, le soutien des enfants nouveaux immigrants.

Il importe de souligner que la Ville a imparti la gestion et la réalisation des camps de jour à 27 organismes. Elle signe annuellement une entente avec chacun d'eux. Ces derniers réalisent une offre de service dont les balises sont consignées dans un cahier des charges harmonisé.

LE PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Le programme d'intégration a été formalisé par écrit en 2014, avec la collaboration des organismes gestionnaires. Il se distingue notamment par un processus qui a conduit, en 2016, à analyser 520 demandes d'accompagnement, ce qui a exigé l'expertise des professionnels et intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale, celle des 27 organismes gestionnaires ainsi que la collaboration de nombreux employés municipaux. En incluant les parents, on estime à 900 le nombre minimal de personnes interpellées directement ou indirectement par le programme.

Bien que le taux d'admissibilité soit très élevé (plus de 95 %), le processus d'analyse vise, dans un premier temps, à s'assurer de l'admissibilité au programme et, dans un second temps, à offrir le meilleur accommodement à chacun des enfants. Il permet également aux organismes de connaître et de préparer des interventions adaptées. Dans ce contexte, la Ville encourage des solutions innovantes qui sortent l'accompagnement du type 1 accompagnateur pour 1 enfant, 2 enfants ou 3 enfants.

En 2016, le budget alloué au programme d'intégration était de 1 591 200 $ pour 510 enfants, soit 26 % du budget total alloué aux camps de jour pour 3,15 % des enfants.

En 2013 et 2015, un sondage auprès des parents indiquait un taux de satisfaction de 94 %. Dans une perspective d'amélioration continue, la Ville a signé une entente de partenariat avec le CIRRIS (Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale) afin de développer des projets de recherche comme la recension de bonnes pratiques à l'échelle nationale et internationale. Nos partenaires du CIUSSS offrent également chaque année des formations pré-camp aux accompagnateurs et moniteurs afin que ces derniers soient sensibilisés, mais surtout outillés pour accompagner les enfants.

Relativement au processus des demandes d'accompagnement, la Ville a entrepris récemment trois chantiers : la conformité des données (formulaires de demande, tableaux de suivi, etc.), la consolidation des partenariats (avec le CIUSSS, avec les commissions scolaires, etc.), la confidentialité des données (accès aux données, transmission et archivage des données).

LA MESURE COMPENSATOIRE POUR LES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES À FAIBLE REVENU

Le coût d'inscription est harmonisé sur le territoire de la ville de Québec depuis 2008. Ce coût a augmenté graduellement depuis. En 2016, il fallait débourser 216 $ par enfant pour sept semaines de camp. Afin de garantir l'abordabilité du service, la Ville a institué une mesure compensatoire. Cette mesure s'inscrit en complémentarité d'une vision universaliste d'accessibilité de l'offre de

Photo : Ville de Québec

Taux de satisfaction des parents :

94 %

Photo : Ville de Québec

service, se présentant comme une forme de discrimination positive qui repose sur la sélectivité des bénéficiaires.

Cette mesure est basée sur des données essentiellement de nature statistique : proportion de 5-12 ans dans le quartier, impacts de la tarification familiale non compensée, vulnérabilité des quartiers, organismes pour lesquels des projets spéciaux sont développés, etc. Ces données permettent d'identifier des niveaux de vulnérabilité des clientèles pour chacun des 27 organismes qui dispensent l'offre de loisir. Un système de cotation les classe en deux volets :

1. Organismes œuvrant en milieu vulnérable (12)
2. Organismes n'œuvrant pas en milieu vulnérable (15)

Cette structure permet de prioriser la répartition d'une enveloppe financière dont les organismes sont les destinataires. Ceux du volet 1 perçoivent les soutiens financiers les plus importants. En effet, pour respecter le modèle d'impartition, la Ville de Québec a confié directement aux organismes le soin d'administrer ces enveloppes en identifiant les familles susceptibles de bénéficier de la mesure. Ainsi, pour un coût d'inscription de 216 $, une famille pourrait payer 116 $, l'organisme utilisant 100 $ de son enveloppe pour combler la différence.

La Ville de Québec a volontairement laissé aux organismes une grande liberté dans la gestion et le balisage de l'admissibilité à la mesure. Elle mise sur la relation de confiance qu'elle a su développer avec eux.

En 2016, 987 enfants ont bénéficié de la mesure, soit 6 % des 16 200 enfants inscrits. Le soutien moyen était de 132 $. En 2017, les données du recensement 2016 seront intégrées dans la mesure afin de procéder à une mise à jour des niveaux de vulnérabilité des clientèles.

LE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DANS LES CAMPS DE JOUR DES ENFANTS NOUVEAUX ARRIVANTS

La Ville de Québec a développé, au cours des dernières années, deux partenariats structurants complémentaires :

- un premier avec le Centre R.I.R.E. 2000 soutenant un enjeu de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de tous les enfants;
- un second avec le Centre multiethnique soutenant un enjeu de formation des moniteurs d'intervention et d'intégration auprès des enfants nouveaux arrivants.

Dans le cas du Centre R.I.R.E. 2000, il s'agit de mettre en exergue les valeurs communes québécoises. Toutes les activités sollicitent le talent des jeunes, activent leur créativité, permettent de les sensibiliser à la diversité culturelle de leur milieu de vie, et les incitent à la respecter et à la découvrir. Plus particulièrement, l'organisme vise à faire comprendre aux jeunes de 5 à 12 ans le concept et la problématique du racisme et de la tolérance.

Le mandat du Centre Multiethnique, quant à lui, est d'offrir, avec la collaboration des organismes, un service de soutien et d'accompagnement aux personnes issues de l'immigration. L'équipe du Réseau d'agents en milieu interculturel (RAMI), qui travaille auprès des familles durant l'année scolaire, poursuit son engagement tout au long de la saison estivale.

Quelques points saillants[1] :

- 200 moniteurs formés à l'interculturalisme par année, soit 21 % des moniteurs par année;
- Environ 6500 enfants par année ont participé à au moins une activité de sensibilisation ou de médiation culturelle;
- 750 interventions auprès des parents, des enfants ou du personnel des organismes, dont une grande partie sur des sites vulnérables.

En 2016, un sondage réalisé auprès des organismes sur les besoins en matière d'accueil de jeunes immigrants met en exergue trois enjeux : la communication, la compréhension interculturelle et le maintien de la participation. En 2017, la Ville développera différents outils pour répondre à ces enjeux.

CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES

La Ville de Québec, avec la précieuse collaboration de tous ses partenaires, crée les conditions favorables pour faire des camps de jour une expérience estivale unique et « inclusive ». Parallèlement, les transformations sociales, l'évolution démographique, l'évolution des besoins de la population et des organismes, les contraintes organisationnelles obligent à faire preuve de créativité tout en conservant le citoyen au cœur des enjeux municipaux. C'est pourquoi chacune des initiatives est évaluée, les améliorations sont graduelles et sujettes à la satisfaction des organismes, des parents et des enfants.

[1] *Les données sont les moyennes calculées sur les deux dernières années.*

18e

CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

4/5/6 OCTOBRE 2017
DRUMMONDVILLE

Programme préliminaire

CRÉATIVITÉ !

LE DÉFI DES MUNICIPALITÉS INNOVANTES

Association québécoise du loisir municipal

LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

Présentateur officiel :
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec

Tessier Récréo-Parc
Processus simple
Design bien pensé
Et pour longtemps
30 ans
ACCEO Solutions
imaginec
Voilà!
LS+ Sport-Plus

18e

CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

4/5/6 OCTOBRE 2017
CENTREXPO COGECO
DRUMMONDVILLE

Le thème 2017

Le monde du loisir public est en mutation, les professionnels en loisir ont vu leur rôle s'élargir peu à peu et même se transformer dans une perspective nouvelle de « qualité de vie ». Dans ce contexte, les services de loisir municipaux doivent sans cesse s'adapter et innover. Or, l'une des clés de l'adaptation, c'est la créativité.

CRÉATIVITÉ !

LE DÉFI DES MUNICIPALITÉS INNOVANTES

La créativité est une capacité d'explorer des sentiers non battus, d'expérimenter, de proposer des moyens, des formules, des programmes inédits et attrayants. Dans un service de loisir, elle peut s'exercer de multiples façons : dans l'administration même, où il faut toujours savoir faire autrement; auprès des gens, qui se montrent de plus en plus exigeants et dont il faut satisfaire les besoins les plus variés; auprès des élus, sur lesquels il convient d'exercer une influence mesurée fondée sur la compréhension mutuelle; auprès des partenaires, auxquels il faut proposer des stratégies et prodiguer des conseils.

La créativité est une caractéristique essentielle du leadership, celui qui convainc, qui mobilise et qui conduit plus loin. La créativité est aussi une composante du loisir, dans la mesure où celui-ci favorise l'expression et la découverte.

La créativité se nourrit de curiosité, de débrouillardise et d'imagination. Le professionnel en loisir la cultive dans un esprit de formation continue. Il est constamment en quête d'idées : pour favoriser la pratique libre, pour faire vivre des expériences de loisir à l'enseigne du plaisir, pour optimiser l'utilisation des équipements publics, pour rejoindre des groupes de population négligés (ados, personnes seules, communautés culturelles, etc.), pour mobiliser OSBL, bénévoles et nouveaux employés... Il sait mettre à profit ses propres expériences et celles des autres.

Il ne saurait y avoir d'innovation sans créativité. De là l'importance, pour les municipalités sans cesse confrontées aux défis du changement social, d'une saine gouvernance, des mandats accrus ou de la dévitalisation, de miser sur la créativité, sur des professionnels créatifs.

On n'innove pas pour le plaisir d'innover ou juste parce que l'innovation est dans l'air du temps. Non, l'innovation est une condition de l'évolution nécessaire, dans un contexte démocratique où les besoins de toutes et tous doivent être pris en compte, et qui permet et encourage la participation à la vie publique.

La municipalité innovante est à l'affût des besoins et des changements, elle met à profit la créativité de toutes ses ressources pour trouver des solutions originales et ouvrir de nouveaux chemins qui assurent la pertinence de ses services.

Association québécoise du loisir municipal

LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

Présentateur officiel :
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Québec

18e CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

4/5/6 OCTOBRE 2017
CENTREXPO COGECO
DRUMMONDVILLE

550, rue Saint-Amant
Drummondville

CRÉATIVITÉ ! LE DÉFI DES MUNICIPALITÉS INNOVANTES

Programme préliminaire

MARDI 3 OCTOBRE

20 h 00	Soirée des commanditaires

MERCREDI 4 OCTOBRE

8 h 45	Ouverture officielle de la CALM et conférence participative sur la créativité
11 h 30	Dîner
12 h 30 - 14 h 45	Visites des installations, démonstrations des nouveautés – Dîner sur place
13 h 00 - 14 h 30	**BLOC ATELIERS A (4 choix)**
14 h 30 - 15 h 00	Pause
15 h 00 - 16 h 00	Conférence d'ouverture du Salon de l'innovation du loisir public (par Moment Factory)
16 h 00 - 21 h 00	Ouverture officielle et visite privée du Salon de l'innovation du loisir public
19 h 00	Souper de bienvenue au Salon de l'innovation du loisir public
21 h 00	Soirée des commanditaires

JEUDI 5 OCTOBRE

8 h 30 - 9 h 45	**BLOC ATELIERS B (6 choix)**
8 h 30 - 12 h 00	Speed dating avec les fédérations sportives de Sports Québec et Conseil québécois du loisir
9 h 45 - 10 h 45	Pause au Salon de l'innovation du loisir public
10 h 45 - 12 h 00	**BLOC ATELIERS C (6 choix)**
10 h 45 - 12 h 00	1re séance de démonstration (équipements novateurs)
12 h 00 - 13 h 30	Dîner et visite du Salon de l'innovation du loisir public
13 h 30 - 14 h 45	**BLOC ATELIERS D (6 choix)**
13 h 30 - 14 h 30	2e séance de démonstration
14 h 30 - 15 h 00	Pause-café et visite du Salon de l'innovation du loisir public
15 h 00 - 16 h 15	**BLOC ATELIERS E (6 choix)**
18 h 00	Cérémonie de remise des prix Excellence
19 h 00	Cocktail
19 h 30	Banquet du président et soirée animée

VENDREDI 6 OCTOBRE

8 h 00	Déjeuner
9 h 00 - 10 h 00	Conférence de clôture
10 h 15 - 11 h 00	Assemblée générale annuelle de l'AQLM

RÉSERVEZ TÔT
www.loisirmunicipal.qc.ca

INSCRIPTIONS en ligne à partir du 24 mai
PROGRAMME OFFCIEL disponible en ligne à partir du 17 mai
HÉBERGEMENT à partir du 24 mai
(dans différents établissements de Drummondville)

Association québécoise du loisir municipal
LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

GÉRER L'INTÉGRATION EN LOISIR PUBLIC « VIVRE ENSEMBLE ÉGAUX ET DIFFÉRENTS »

PAR ANDRÉ THIBAULT, PH. D., OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR

Observatoire québécois du loisir

« Si toute intégration se déroulait sans accrochages et sans résistances, s'il n'y avait pas de préjugés, on ne sentirait sans doute pas le besoin d'en débattre. »

Si aujourd'hui l'intégration se place à l'avant-scène des préoccupations des administrations publiques, c'est que la société considère maintenant comme parties prenantes à part entière des personnes, des pratiques et des comportements auparavant exclus, marginalisés ou, tout simplement, inconnus. De nos jours, le « je » roi et le loisir comme espace de liberté personnelle vont de soi, du moins en principe.

Si toute intégration se déroulait sans accrochages et sans résistances, s'il n'y avait pas de préjugés, on ne sentirait sans doute pas le besoin d'en débattre. Or, les communautés locales ne sont pas toutes prêtes à accueillir les différences. Le syndrome « pas dans ma cour », la crainte de l'inconnu et les généralisations hâtives persistent. Et même si ce n'était pas le cas, il est tout à fait normal que l'introduction de changements porte son lot d'inquiétudes et de contestation des modalités mises en œuvre.

En loisir, l'accommodement de personnes différentes, l'introduction d'activités méconnues ou de nouveaux aménagements peuvent occasionner des conflits d'espace et d'horaire, quand ce ne sont pas des casse-tête budgétaires. Intégrer oblige à mesurer des impacts, vaincre des résistances et instaurer des mesures d'harmonisation et d'atténuation. C'est aussi être conscient de l'évolution des mentalités, des valeurs, de l'acceptabilité et des cadres législatif et règlementaire, qui sont autant de repères et de balises, et adapter à cette évolution les mesures à prendre. Bref, éviter les réponses automatiques ou les interventions standard pour composer avec l'air du temps.

On comprendra qu'avant de définir un processus de référence auquel pourront puiser les professionnels en loisir, il est nécessaire de porter un regard d'ensemble sur la problématique du rapport entre le loisir public et la vie communautaire et de se donner une

vision globale qui tient compte des valeurs, de l'acceptabilité sociale et de la possibilité d'adopter des mesures d'atténuation ou des accommodements raisonnables. Bref, il faut comprendre les enjeux sociaux et psychosociaux de l'intégration autant que ses dimensions plus techniques.

LES ENJEUX

Du point de vue des personnes, les enjeux d'ensemble s'expriment par des questions comme « comment puis-je communiquer avec d'autres, vivre avec eux et vivre ma différence ? » « Comment pouvons-nous combiner nos différences avec l'unité de la vie collective », demande le sociologue Alain Touraine dans le livre phare *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*[1].

Plus particulièrement, en matière de loisir, « comment pourrais-je satisfaire ma quête de plaisir personnel dans l'espace public et des installations toutes occupées par plusieurs autres groupes, souvent bien structurés et depuis longtemps bien implantés ? »

Du point de vue du professionnel en loisir, le défi s'articule ainsi : « Comment satisfaire les citoyens-individus, organiser la cohabitation et l'interaction des multiples intérêts personnels tout en maintenant le sentiment d'appartenance et la vitalité d'une communauté forte et active, et cela dans un cadre de ressources limitées ? » Bref, comment intégrer les différences sans faire éclater la communauté qui nous rassemble et nous soutient ? Quels sont les moyens d'atténuation des impacts jugés négatifs ? Comment profiter des différences pour favoriser le développement de cette communauté ?

Dans plusieurs arrondissements de Montréal, on se demande jusqu'où doit aller le soutien aux divers groupes ethniques sans affaiblir l'identité montréalaise, et même en la renforçant. Dans les camps de jour, on veut intégrer des enfants limités physiquement et continuer à offrir les activités physiques prescrites pour développer de saines habitudes de vie. Comment apprendre aux enfants et à leurs parents à vivre avec les différences ?

Divers articles dans ce numéro d'*Agora Forum* indiquent des pistes de réponses à ces questions et illustrent à quel point la société a changé. C'en est rendu au point qu'on ne peut plus retourner en arrière et nier la diversité des valeurs et des comportements. L'acceptation des « différents » par la majorité reste un enjeu crucial, car rien n'est encore tout à fait acquis. Il y a un mouvement mondial de repli des communautés sur elles-mêmes, plus portées à exclure qu'à inclure. Tout un défi que de renforcer son identité en intégrant les différences !

DISCRIMINATION INTERDITE

Au Québec, la *Charte des droits et libertés*, loi fondamentale qui a préséance sur toutes les autres lois au Québec, prescrit que :

> « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. » (Article 10)

La Charte proscrit la discrimination et le harcèlement discriminatoire dans les domaines du travail, de l'éducation, du logement, dans les actes juridiques, ainsi que dans les transports et autres lieux et services offerts au public (parcs, commerces, restaurants, hôtels, etc.). Le loisir fait partie de ces domaines.

« Comment intégrer les différences sans faire éclater la communauté qui nous rassemble et nous soutient ? »

[1] *Touraine, Alain (1997),* Pourrons-nous vivre ensemble? Égaux et différents, *Fayard, Paris, 395 pages.*

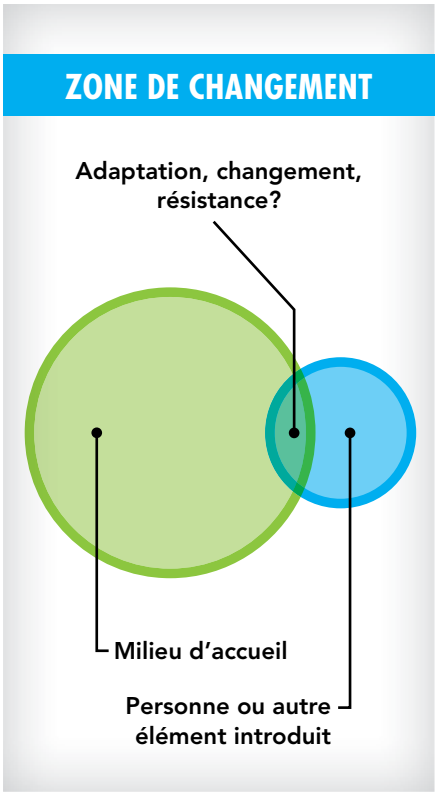

Pourtant, il y a toujours des résistances et des craintes. La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (Commission Bouchard-Taylor)[2] en a mis plusieurs en évidence.

Il y a à peine quelques décennies, la société québécoise était confinée à des normes qui visaient davantage à protéger cette société minoritaire blanche et catholique, et plus rurale qu'urbaine. Elle excluait juridiquement ou socialement de grands groupes. Les gays étaient ostracisés et criminalisés, les personnes souffrant de maladies mentales recluses en institution, celles présentant des handicaps cantonnées à la maison, les divorcés, les « accotés » et les filles-mères jugés avec sévérité et exclus de l'Église, et les immigrants regardés avec suspicion et crainte surtout s'ils n'étaient pas catholiques ou blancs. Bref, le noyau des gens « corrects » définissait la norme d'acceptabilité sociale à son image et dans les limites de ses valeurs.

LE CHANGEMENT AU CŒUR DE L'INTÉGRATION

Intégrer, c'est élargir la norme du milieu d'accueil des « différents ». Intégrer, ce n'est pas seulement inclure quelqu'un ou un groupe à la majorité, c'est provoquer un mouvement de changement autant chez les intégrés que chez les intégrants.

Le graphique ci-contre illustre les enjeux qui se jouent dans la zone de rencontre de l'ancien et du nouveau.

En conséquence, les conditions de réussite de l'intégration d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui, ni celles de demain, tout influencées soient-elles par les actions d'aujourd'hui.

[2] *Gérard Bouchard, Charles Taylor (2008),* Fonder l'avenir, Le temps de la conciliation, *rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.*

Voilà que prend ici tout son sens l'appellation d'agents de changement aux professionnels en loisir. Ceux-ci gèrent l'intégration chaque fois qu'ils introduisent un élément étranger, différent, nouveau ou externe dans un milieu, un groupe, une programmation, une infrastructure.

Dans la perspective du loisir public centré sur les citoyens et les personnes et sur la satisfaction sans discrimination des attentes du plus grand nombre, intégrer, c'est procéder à l'adaptation et à la transformation de l'offre de service, c'est trouver et implanter les accommodements raisonnables dans les milieux de vie ou les organisations et les groupes existants, tout en étant conscient que les deux parties doivent s'adapter et éventuellement changer ensemble.

Au droit à l'égalité et à la non-discrimination, s'ajoute le droit au loisir, espace de liberté et d'affirmation de sa différence comme personne.

LES AVENUES DE L'INTÉGRATION PAR LE LOISIR

En loisir, l'intégration emprunte trois avenues :

1. Donner accès aux services existants et fournir les moyens nécessaires à toute personne qui serait autrement « discriminée » de vivre son loisir comme toute autre personne.

2. Développer une offre de service appropriée à ceux pour qui l'offre actuelle est étrangère, rebutante ou inaccessible.

3. Introduire des éléments d'offre qui, à certains égards, peuvent bousculer les habitudes des usagers majoritaires des services publics.

Voici quelques exemples récents :

- Il n'est pas rare qu'on doive intégrer du patinage libre en famille ou pour les aînés dans une programmation d'aréna dominée par le hockey et le patinage artistique; il y a même lieu de trouver des accommodements durant les fins de semaine de tournois.
- On accueille des enfants handicapés dans les camps de jour sans réduire l'intensité des activités physiques proposées aux non-handicapés et sans ghettoïser les handicapés.
- On accueille au centre communautaire des réfugiés ou des immigrants peu après leur arrivée au pays même s'ils ne comprennent pas la langue ou les mœurs locales.
- On introduit un programme pour adolescents dans une bibliothèque où les habitués souhaitent plus de « silence ».

Intégrer, c'est permettre à des groupes et des familles de cuisiner des mets traditionnels aromatiques dans un parc de voisinage adjacent à la cour arrière de riverains du parc ou encore offrir une période de baignade réservée aux femmes pour des raisons culturelles.

Voulant servir des citoyens vivant dans la sous-culture de la pauvreté sociale ou matérielle, un milieu pourra non seulement les intégrer dans ce qui existe déjà, mais développer une offre de service plus conforme à ce qu'ils vivent.

On doit cesser de discriminer des minorités par omission. Intégrer des personnes à des loisirs qui ne leur sont pas appropriés, c'est nier la nature même du loisir.

L'objectif de l'intégration, outre l'élimination de la discrimination, est donc aussi d'améliorer le vivre ensemble, de construire le bien et le capital social commun, essentiel au bien individuel. En conséquence, le geste d'intégration doit se produire dans le dialogue et l'interaction des parties prenantes. C'est un processus public.

PRINCIPES DIRECTEURS ET DÉMARRAGE DU PROCESSUS D'INTÉGRATION

Gérer l'intégration est, de toute évidence, une tâche complexe qui s'appuie sur une

> « Voilà que prend ici tout son sens l'appellation d'agents de changement qu'on applique aux professionnels en loisir. »

orientation politique ou législative et fait appel à de multiples compétences et s'exerce à plusieurs niveaux.

Le démarrage concret peut avoir plusieurs sources. Il peut s'agir d'une demande en provenance d'un groupe particulier, par exemple une ligue sportive ou un groupe ethnique qui désire un local ou un espace réservé dans un parc. Il peut s'agir de l'ouverture de certaines activités à des groupes ou des individus différents, par exemple l'accessibilité du camp de jour aux enfants ayant des besoins particuliers. Il peut s'agir d'une demande d'aménagement ou d'équipement particulier pour répondre à un besoin à la mode, par exemple une piste ou un sentier de vélo sur neige (« fatbike »). Le processus d'intégration qui découle d'une politique municipale visera, par exemple, les personnes aînées désireuses de se sentir utiles et auxquelles on proposera de faire du bénévolat dans un centre public pour l'enfance.

Inspiré de la Commission Bouchard-Taylor (2008, 114), le modèle d'intégration comporte quatre valeurs qui influenceront le processus et la gestion de l'intégration.

a. La valeur d'égalité des personnes vues comme ayant les mêmes droits et requérant le même respect que tout citoyen.

b. Une règle générale de réciprocité, qui reconnaît que l'intégration dans un milieu touche autant ce dernier que « l'intégré » : c'est ensemble qu'on cherchera les solutions et c'est ensemble qu'on les vivra et les débattra.

c. Une vision de l'intégration qui n'est pas une fusion (« melting pot »), mais s'inspire des principes qui affirment que pour interagir et jeter des ponts (« bridging ») avec le milieu d'accueil, les groupes et les personnes différents doivent bénéficier de lieux plus homogènes qui aident à former le premier terreau fertile (« bonding ») à la création de liens sociaux et de clarification de leurs attentes en loisir.

d. Un impératif de mobilité, selon lequel la personne (immigrante ou handicapée) qui s'intègre dans une société ne doit pas voir son avenir enfermé dans la caractéristique culturelle ou physique qui lui en a ouvert l'accès.

> « Refuser d'examiner une demande d'intégration ou la transférer à une ressource spécialisée contreviendrait à l'obligation d'accommodement raisonnable… »

Refuser d'examiner une demande d'intégration ou la transférer à une ressource spécialisée contreviendrait à l'obligation d'accommodement raisonnable, affirme Mélissa Goupil-Landry[3], agente d'éducation et de coopération à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Elle précise que les demandes doivent être traitées au cas par cas.

[3] *Mélissa Goupil-Landry (2015),* Accessibilité au loisir. Droits de la personne, obligations juridiques et obligation d'accommodement raisonnable, *Observatoire québécois du loisir, vol. 12, nº 10.*

Cette obligation s'applique-t-elle si on demande un circuit de « fatbike » ou une ligue formée exclusivement de personnes de même origine ? Juridiquement, il semble que non. Toutefois, une administration publique qui refuse de traiter une demande de ses citoyens contreviendrait à son rôle de service public, qu'elle accepte ou non la demande en bout de course. Tous les citoyens sont égaux devant les institutions publiques dans un contexte démocratique. L'objectif ici est plutôt l'accessibilité. Toutefois, peut-on, sans analyse d'impact, ajouter des infrastructures et des structures pour répondre à la demande ?

Au premier chef, le traitement des questions d'intégration suppose une compréhension des valeurs de la communauté, un sens politique des tendances et des enjeux, et une capacité de médiation entre les intérêts des uns et des autres teintée d'une obsession pour le vivre ensemble. Le tout doublé d'un sens pratique et d'une conscience des ressources et de la hiérarchie des priorités. Il n'est pas sûr que des aménagements de « fatbike » soient prioritaires par rapport à des espaces pour aînés dans les parcs d'un Québec vieillissant.

LES ÉTAPES DU PROCESSUS

Gérer et organiser l'intégration s'inspire du processus décisionnel en gestion stratégique et en gestion du changement. Il faut poser un regard d'ensemble sur une situation pour identifier et prévoir, dans la mesure du possible, les divers enjeux. Se limiter à une vision technique et immédiate et sauter sur la première solution, c'est faire preuve de négligence et courir un risque accru de dérapage ou de création de précédents dont on ignore les conséquences.

Il faut savoir[4]…

1. Identifier les objectifs : pourquoi intégrer et quels résultats viser.
2. Mesurer les enjeux : les conséquences de la non-intégration, les impacts et l'ampleur des changements, les impacts et l'ampleur des résistances, les forces sur lesquelles miser pour réussir, les parties prenantes.
3. Identifier les options et leur impact sur les parties prenantes (voir la section suivante pour connaître les critères d'identification et de choix).
4. Assurer le débat et l'interaction entre les parties prenantes parce que c'est la communauté qui est l'acteur premier de l'intégration.
5. Décider, implanter et assurer le suivi de l'option la meilleure pour apporter des correctifs au besoin, et observer les changements qui se sont produits et modifient les enjeux de futures mesures d'intégration.

IDENTIFICATION ET ANALYSE DES OPTIONS OPTIMALES

Concrètement, les options les meilleures permettront de procéder aux adaptations requises pour réussir l'intégration tout en réduisant les impacts sur les personnes et les ressources en place. Elles seront réalisables pratiquement.

Le droit considère qu'une demande est « raisonnable » lorsqu'elle n'entraîne pas de contrainte excessive. La première chose qu'il faut dire au sujet de ce concept, c'est que son contenu est évolutif; il peut changer selon le contexte (Bouchard, Taylor, 2008, 160).

Dans les cas de discrimination, l'esprit des lois et la jurisprudence recommandent de traiter les cas individuels au cas par cas dans la mesure où chacun des cas est différent. Ensuite, il faut chercher les options en dialoguant avec les parties prenantes, les requérants et ceux qui sont affectés par la question.

La recherche d'options est souvent soutenue par un examen des solutions des uns et des autres et par la rencontre des parties prenantes. Le professionnel utilise alors les techniques et les processus de médiation dans le respect des valeurs de la communauté et des politiques de la municipalité.

OUTILS ET RÉFÉRENCES

Plusieurs organisations fournissent des outils ou des références pour soutenir les gestionnaires de l'intégration. Par exemple, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) offre un *Guide virtuel – Traitement d'une demande d'accommodement*[5] ainsi qu'un service-conseil en la matière[6].

De son côté, l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) offre des sessions de formation en accompagnement des personnes handicapées[7].

En gestion du changement, la littérature scientifique et professionnelle est riche. Signalons le feuillet tout simple et faisant office d'agenda publié par le Centre 1, 2, 3 Go. Son objectif est de permettre de gérer le changement de façon qu'il permette l'innovation et l'adhésion des forces mobilisées, au bénéfice d'un projet de mobilisation[8].

[4] *Ces questions et ces étapes sont inspirées de Gérard Bouchard, Charles Taylor (2008),* Fonder l'avenir, Le temps de la conciliation, *rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, p. 170 et suivantes.*

[5] *www.cdpdj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/index.html*

[6] *www.cdpdj.qc.ca/fr/commission/services/Pages/service-conseil.aspx*

[7] *www.formation-accompagnement.com*

[8] *www.rqvvs.qc.ca/documents/file/gestion-des-changements.pdf*

Exposition Mozaïk
Photo : Stéphanie Labrie

LE PROGRAMME *JE SUIS…* : UN MODÈLE DE MÉDIATION CULTURELLE RECONNU MONDIALEMENT

ENTREVUE AVEC MICHEL VALLÉE, DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-DORION

PAR DENIS POULET

Photo : Christian Gonzalez

20 000
personnes sont mobilisées par les activités de participation culturelle chaque année.

Le 27 octobre 2016, à Mexico, la Ville de Vaudreuil-Dorion a reçu le Prix international CGLU[1]– Ville de Mexico – Culture 21, qui a pour objectif de reconnaître les leaders (villes ou personnalités) qui se sont distinguées par leur contribution à la culture en tant que pilier du développement durable. Ce prix récompensait le programme JE SUIS…, instauré à Vaudreuil-Dorion en 2010 et dont l'objectif initial était de « s'appuyer sur la culture pour créer un sentiment d'appartenance et favoriser l'émergence d'une communauté unie, fière d'appartenir à un milieu où la différence est une richesse ».

Chaque année, de 35 à 50 activités de participation culturelle mobilisent jusqu'à un total de 20 000 personnes. On présente également des ateliers culturels dans les écoles, auprès des organismes communautaires, sportifs et culturels, dans les résidences pour personnes âgées ainsi que dans les locaux et parcs de la Ville. On favorise ainsi les rencontres interculturelles, et les différentes communautés culturelles apprennent à mieux se connaître et se respecter.

Pour en savoir plus long sur le programme JE SUIS…, *Agora Forum* a posé quelques questions à Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Agora Forum : Le programme JE SUIS… propose chaque année des dizaines d'activités culturelles participatives ayant pour but de favoriser la rencontre entre les citoyens de toutes les communautés. En quoi ces activités se distinguent-elles des activités culturelles au programme de la plupart des autres municipalités ?

Michel Vallée : Souvent, la culture est vue comme une action plaçant le citoyen comme spectateur. Avec JE SUIS…, nous plaçons la culture comme un outil de rencontre et d'échange avec et entre les citoyens. Oui, nous avons de grands rassemblements, par exemple la Fête nationale, le Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion et la Fête du citoyen, mais en implantant un programme aussi global de médiation culturelle (culture participative et inclusive), la

[1] *CGLU pour Cités et gouvernements locaux unis, organisation mondiale de villes jumelées. Voir www.uclg.org.*

Défilé Mozaïk
Photo : Daniel Bouguerra

Ville de Vaudreuil-Dorion a aussi choisi d'accepter de travailler en proximité avec ses citoyens et de construire, avec eux, l'avenir de la communauté.

Ainsi, la majorité des activités de ce programme se déroulent là où les citoyens vivent : les résidences pour personnes âgées, les écoles, les garderies, les locaux d'organismes communautaires et culturels, le CISSS, etc. Nos activités se déroulent souvent en petits groupes de moins de 30 personnes pour que de réels échanges puissent se produire entre les participants.

Puisque nous avons choisi de définir la culture comme un vecteur de développement pour notre ville, nous avons choisi aussi de faire une place à la culture dans les autres secteurs. C'est ainsi que, par exemple, dans le travail de planification urbanistique d'un ancien quartier, des ateliers de cocréation ont été organisés pour repenser tout un secteur de la ville avec les citoyens et les artistes. Une grande fête urbaine d'appropriation du territoire est même pilotée par le bureau d'urbanisme de la Ville dans la lignée de la participation et l'appropriation citoyenne prônées par le programme JE SUIS…

Finalement, disons que JE SUIS… est une philosophie d'intervention qui teinte toutes les actions culturelles de la Ville en offrant un caractère participatif et d'implication citoyenne à chaque action.

AF : C'est en 2010 que* JE SUIS… *a fait ses premiers pas. Qu'est-ce qui vous a inspiré ?

MV : À mon arrivée au poste de directeur du Service des arts et de la culture, en 2009, la croissance fulgurante de la ville et la transformation démographique plongeaient déjà le conseil municipal dans une réflexion quant à la façon de maintenir et même de bonifier la cohésion sociale sur son territoire. L'arrivée importante d'immigrants de première et deuxième génération et celle de jeunes familles ont transformé l'image de la ville en quelques années à peine.

C'est dans cet état d'esprit que mes premiers contacts avec des citoyens m'ont confirmé les peurs et les méconnaissances des uns envers les autres. Le défi que je me suis alors lancé est qu'avec la rencontre vient la connaissance de l'autre et de ses différences et qu'avec cette connaissance vient le respect.

Vaudreuil-Dorion	
Population (2017)	38 021
Territoire	92,8 km^2
Nombre de familles (2011)	12 925
Service des loisirs et de la culture	
Personnel	79 employés
Organismes partenaires	74
Artistes culturels individuels associés à JE SUIS…	32

Nourrir ses rêves
Photo : Daniel Bouguerra

La méconnaissance marque souvent la naissance des préjugés et des peurs.

L'idée de base était d'utiliser la culture pour créer la rencontre entre les citoyens, mais aussi d'en profiter pour plonger l'artiste au cœur de sa communauté. Cet artiste, souvent inconnu jusqu'alors, est rapidement devenu celui par qui les choses bougent et les rencontres se font. L'impact a donc été, dès le départ, double : sur le plan du développement du lien social dans la communauté et sur celui de la reconnaissance de l'artiste chez lui.

AF : Qu'est-ce que le programme* JE SUIS… *a changé au cours de ses six années d'existence ?

MV : Le fait d'assumer ce que nous faisions et de le nommer nous a d'abord permis, à nous et aux partenaires du milieu, d'aller encore plus loin et d'avoir des résultats encore plus probants. Souvent, les organismes culturels et même certaines villes mettaient en place des activités de ce type sans en voir l'impact. L'impact de JE SUIS… s'est fait sentir, entre autres, en matière de santé et chez les clientèles fragiles.

Des résultats concrets ont été enregistrés par le CISSS dans la transformation des préjugés et la compréhension populaire d'une multitude de sujets pourtant tabous (deuil périnatal, violence conjugale, handicaps intellectuels, etc.). Des personnes handicapées ont développé des habiletés sociales et manuelles, des personnes âgées ont pu sortir de l'isolement et aller chercher de l'aide, des enfants différents ont pu faire leur place en criant haut et fort leur fierté d'être qui ils sont, des femmes en difficultés ont appris à se créer des réseaux d'entraide. Les résultats sont énormes et à la fois tout petits; c'est la force de ce programme.

Au cours des années, nous avons aussi remarqué une forte réponse de la population lors d'activités ou même de consultations publiques nous démontrant que nous avions progressé en matière de mobilisation.

Les communautés culturelles sont également plus présentes. L'exemple de la communauté indienne est pour nous très frappant : en plus de participer à nos actions de médiation culturelle comme le défilé Mozaïk, cette communauté a créé son propre événement de partage avec les autres cultures autour de la Fête des couleurs.

Dernier exemple : plusieurs villes, écoles et organismes de notre région ont commencé à intégrer la médiation culturelle dans leurs façons de faire de tous les jours, et ce, sans que notre ville soit nécessairement impliquée.

> « L'idée de base était d'utiliser la culture pour créer la rencontre entre les citoyens, mais aussi d'en profiter pour plonger l'artiste au cœur de sa communauté. »

Préau

LE POLYDÔME
QUATRE SAISONS

UNE STRUCTURE POUVANT
SOUTENIR ET GARANTIR
UNE PROGRAMMATION VARIÉE
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

514 507 3600
PREAU.CA

Bref, nous connaissons présentement un changement de culture en matière de participation citoyenne. Notre population comprend que toutes les différences font partie d'un tout qui définit notre fierté, notre communauté.

AF : Quelles ont été les principales difficultés d'application ?

MV : Nous avons dû nous faire à l'idée qu'une ville pouvait aussi travailler dans un contexte de proximité, pas seulement avec des groupes de 1000 personnes et plus, ce qui est le cas des événements. Il fallait également faire comprendre aux organismes du territoire que le programme JE SUIS… voulait les aider à mettre en valeur leurs actions dites citoyennes et non pas s'approprier ces actions. Il nous a fallu par ailleurs développer un mécanisme de recrutement des citoyens pour favoriser leur participation.

AF : Comment mesurez-vous les résultats de ce programme ?

MV : Par plusieurs moyens, notamment des fiches d'évaluation remplies à chaque activité et les commentaires des citoyens transmis à nos équipes ou aux élus de vive voix ou par les médias sociaux. L'augmentation de la participation des citoyens aux activités participatives est évidemment un indice de mesure important. Nos partenaires (CISSS, musée, organismes communautaires, etc.) ont aussi leurs propres outils de mesure. Le programme JE SUIS… a par ailleurs contribué à la création d'un groupe régional en médiation culturelle qui a, entre autres, commandé une recherche universitaire et conçu divers instruments de mesure.

AF : Au cours d'une entrevue à la radio de Radio-Canada[1], vous avez mentionné que vous préfériez le terme « mixité » au terme « intégration ». Sans vouloir entrer dans un débat sémantique, pourquoi préférez-vous parler de mixité ?

MV : Nous parlons également d'interculturalisme. Avec l'expérience, nous nous sommes rendu compte que le mot mixité parlait plus à nos citoyens en plus d'avoir l'avantage d'inclure toutes les formes d'exclusion. Sur le terrain, nous prônons beaucoup la mixité des différences, de toutes les différences. Ainsi, les réalités intergénérationnelles, ains que les préjugés liés à l'homosexualité, aux handicaps physiques et intellectuels, par exemple, prennent-ils une place naturelle dans nos actions.

AF : Votre programme s'inscrit aussi dans ce concept qu'on appelle « médiation culturelle ». Cette approche était-elle là au départ ? En quoi la médiation culturelle est-elle différente de l'animation culturelle ?

MV : D'abord, JE SUIS… a été créé avec la médiation culturelle en tête. Nous avons donc commencé par définir ce concept, puis par nommer ce qui se faisait déjà dans notre milieu sans que cette terminologie soit utilisée. Avec les années, nous avons rapidement fait nos choix d'intervention en relation avec les besoins de notre milieu et, inévitablement, redéfini ce que nous entendions par médiation culturelle.

En 2009, lors de la conception de JE SUIS…, la médiation culturelle au Québec était axée principalement sur la démarche de l'artiste. Bien sûr, il y avait des exceptions, mais dans l'ensemble, c'est la perception que plusieurs collègues et moi avions de cette approche en tant que travailleurs culturels impliqués. Tout en gardant la perspective originale à laquelle nous adhérions, car elle permet de projeter d'emblée le citoyen au cœur de la vision de l'artiste, j'ai remodelé le concept et proposé l'ajout d'une approche où l'artiste peut être assis avec les intervenants du milieu (communautaire, santé, affaires, environnement, municipal, etc.) et où les projets partent d'une situation particulière dans la communauté. Bien entendu, j'ai

Activité de création l'Art en joie
Photo : Danick Denis

Les Artistes du bonheur
Photo : Daniel Bouguerra

Prix

Prix Ovation Vaudreuil-Soulanges 2016
Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 – 2016
Prix Approche citoyenne : vie démocratique, relations interculturelles, intercommunautaires et relations avec le citoyen – Le mérite Ovation municipale 2014 de l'UMQ
Prix Communauté conviviale et solidaire 2013 de Villes et Villages en santé
Prix Culture et développement 2011 de Les Arts et la Ville
Prix Ovation Vaudreuil-Soulanges 2011
Prix Culture, patrimoine, sport et loisir – Le mérite Ovation municipale 2011 de l'UMQ

[1] *« Médium large »*, Ici Radio-Canada Première, *15 novembre 2016. On peut écouter l'entrevue à http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2016-2017/archives.asp?date=2016/11/15&indTime=2331&idmedia=7631200.*

toujours insisté sur l'importance, pour l'artiste, de conserver l'intégrité de sa démarche.

Somme toute, à Vaudreuil-Dorion, notre approche ne correspond pas tout à fait aux définitions classiques de la médiation culturelle. Nous avons plutôt choisi d'adapter ce concept aux besoins de notre communauté. Pour nous, le but est et sera toujours de maximiser la cohésion sociale et de bonifier sans cesse les sentiments de fierté et d'appartenance.

Aujourd'hui, la médiation culturelle, telle que pratiquée au Québec, met en lumière la participation citoyenne et la rencontre des citoyens avec les artistes. À mon avis, la médiation culturelle fait partie de l'animation culturelle. Elle précise un type d'action où le citoyen devient un acteur et un agent de changement de son milieu.

AF : Vous avez remporté de nombreux prix et distinctions pour votre programme, y compris au niveau international. Qu'est-ce que cela représente pour votre ville et même pour le Québec ?

MV : La confirmation que, même dans un contexte municipal souvent jugé rigide, nous pouvons innover et accepter de travailler en proximité avec nos citoyens. Ces prix et les nombreuses conférences où nous avons eu le privilège d'être invités au Québec, en France, en Argentine, en Espagne, au Brésil, en Colombie et au Mexique nous ont donné l'opportunité de faire rayonner notre ville et le Québec, et aussi de revenir de chacun de ces voyages avec de nouvelles connaissances, de nombreuses idées inspirantes et des réseaux qui nous permettent d'être encore plus efficaces dans les actions proposées à nos citoyens.

***AF : Quel est l'avenir du programme* JE SUIS… ?**

MV : Je cite ici le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, qui, en recevant un prix régional (Ovation Vaudreuil-Soulanges), a parlé de cette philosophie d'intervention par la culture en disant : « JE SUIS… fait désormais partie de l'ADN de notre ville. »

Exemples d'activités du programme JE SUIS…

Exposition MOZAÏK : En 2010, plusieurs citoyens ont photographié 10 000 citoyens de Vaudreuil-Dorion. Présentation d'une exposition en plein air dans le cadre d'une programmation culturelle participative.

Défilé MOZAÏK : Chaque année depuis 2011, de 800 à 1000 citoyens accompagnés d'artistes professionnels conçoivent et présentent un défilé artistique unique. Pendant un minimum de trois mois, les participants se rencontrent et conçoivent leurs tableaux. Cette jeune tradition se déroule le 23 juin de chaque année devant plus de 15 000 spectateurs.

Les Artistes du bonheur : Plateau de médiation culturelle permanent pour 12 personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. Cinq jours par semaine, ces personnes travaillent sur des projets avec des artistes professionnels et des citoyens à qui ils expliquent comment ils peuvent les aider. Création d'une pièce de théâtre en 2015.

Zone de graff : Quinze jeunes graffiteurs illégaux ont été réunis et formés pour offrir des ateliers à des citoyens de tous âges pendant quatre mois. Exposition des œuvres réalisées dans une église du 18e siècle pendant un mois.

Grande fresque peinte par les jeunes du Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges.

Bibliothèque mobile dans les résidences pour personnes âgées.

Activités de création associant jeunes et personnes âgées.

Grand concours d'écriture de contes sous forme de « Grande menterie » visant 1000 jeunes adolescents pour se réapproprier la langue française.

Création d'œuvres collectives par des femmes (et leurs enfants) vivant des situations de violence à la maison.

Création de nids par plus d'une centaine de familles de toute la région pour retrouver l'essence familiale.

Danse contemporaine avec des personnes vivant des problèmes de santé mentale.

Recouvrement de 100 arbres du parc de la Maison-Valois et du monument JE SUIS… par des tricots réalisés par plus de 200 femmes.

La tournée de l'AQLM 2017

gratuit

Des formations pour favoriser le réseautage de tous les professionnels en loisir du Québec, membres de l'AQLM.

Présentée par
Dr. Jacques Forest
Psychologue, CRHA et professeur titulaire à l'ESG UQAM

Formation

Utiliser ses forces au quotidien pour augmenter la performance et le plaisir au travail

Durée : 1 h 30

En cette période où le recrutement, la rétention et la performance du personnel sont des enjeux prioritaires pour les entreprises, celles-ci doivent faire preuve d'ingéniosité et d'audace pour attirer, mobiliser et conserver leur personnel. La gestion par les forces est une façon novatrice et efficace de relever ce défi. Ce mode de gestion est une démarche complémentaire aux approches actuelles permettant d'optimiser la performance et le développement des travailleurs. En quoi consiste cette nouvelle approche? Comment peut-on, concrètement, l'implanter dans les entreprises? C'est ce que vous fera découvrir cette formation.

Bienvenue à tous les membres de l'AQLM !

Questionnaire à remplir avant la formation. SVP, communiquer avec votre représentant régional.

Association québécoise du loisir municipal

LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

itinéraire

Outaouais
Mercredi 22 mars à 13 h 30
Centre sportif de Gatineau (salle 254)
850, boul. de la Gappe, Gatineau
Contact : Yess Gacem
819-243-2345 / poste 2412
gacem.yess@gatineau.qc.ca

Laval
Mardi 28 mars à 13 h
Centre communautaire St-Joseph
1450, boul. Pie-X, Laval
Contact : Janique Letellier
450-662-4901
j.letellier@ville.laval.qc.ca

Centre-du-Québec
Mercredi 29 mars à 9 h 30
Bibliothèque Alcide-Fleury
841, boul. des Boisfrancs Sud, Victoriaville
Contact : Steve Bazinet
819-478-6565
sbazinet@ville.drummondville.qc.ca

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Lundi 10 avril à 10 h
Hôtel de ville de New-Richmond
99, place Suzanne-Guité, New Richmond
Contact : Lénie Lacasse
418-368-2104 / poste 8527
lenie.lacasse@ville.gaspe.qc.ca

Bas-Saint-Laurent
Mardi 11 avril à 10 h 15
Centre communautaire de Pointe-au-Père
400, avenue J.-Roger Lebel, Rimouski
Contact : Martin Gilbert
418-562-2333 / poste 2070
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

Chaudières-Appalaches
Mercredi 12 avril à 9 h 30
Aréna St-Henri
120, rue Belleau, Saint-Henri
Contact : Jean-François Roy
418-248-3362 / poste 2110
jean-francois.roy@ville.montmagny.qc.ca

Capital-Nationale
Mercredi 12 avril à 13 h 30
Centre sportif Marc-Simoneau
3500, rue Cambronne, Québec
Contact : Julie Fortin
418-641-6501 / poste 3520
julie.fortin@ville.quebec.qc.ca

Montérégie
Mercredi 19 avril à 9 h
Complexe Saint-Laurent
500, rue Saint-Laurent, La Prairie
Contact : Manon Lanneville
450-652-9888 / poste 501
manon.lanneville@ville.varennes.qc.ca

Estrie
Mercredi 19 avril 13 h 30
Bibliothèque Eva-Senécal (salle 4)
420, rue Marquette, Sherbrooke
Contact : Linda Gagnon
819-843-4412 / poste 812
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

Mauricie
Mardi 25 avril à 13 h 30
Centre communautaire de Saint-Étienne-des-Grès
1260, rue Saint-Alphonse, Saint-Étienne-des-Grès
Contact : Estelle Paulhus
819-523-8200 / poste 2701
epaulhus@ville.latuque.qc.ca

Saguenay-Lac-St-Jean
Jeudi 4 mai à 13 h 30
Centre Mario-Tremblay (salle 2)
605, boul. St-Luc Ouest, Alma
Contact : Guylaine Houd
418-698-3200 / poste 4170
guylaine.houde@ville.saguenay.qc.ca

Lanaudière
Mercredi 10 mai à 13 h 30
Bâtiment utilitaire, 120, rue St-Antoine Sud, Lavaltrie
Contact : Isabelle Champagne
450-586-2921 / poste 2235
ichampagne@ville.lavaltrie.qc.ca

Laurentides
Jeudi 11 mai à 9 h
Centre culturel du Complexe du Val-d'Espoir
17 700, rue du Val-d'Espoir, Mirabel
Contact : Edith Proulx
450-227-1888 / poste 223
loisirs@piedmont.ca

Montréal
Jeudi 11 mai - pm
Casa D'Italia, 505, rue Jean-Talon Est, Montréal
Contact : Dominique Taillon
514-872-7569
dominique.taillon@ville.montreal.qc.ca

Abitibi-Téminscamingue
Mardi 16 mai à 10 h
Chalet d'accueil de la Forêt récréative
179, 7e Rue, Val-d'Or
Contact : Gérard Pâquet
819-797-7110 / poste 7452
gerard.paquet@rouyn-noranda.ca

Côte-Nord
Jeudi 18 mai à 9 h (Webinaire)
Contact : François Leblond
418-296-8358
fleblond@ville.baie-comeau.qc.ca

Nord-du-Québec
Jeudi 18 mai à 9 h (Webinaire)
Contact : Elizabeth Renaud
418-748-2688 / poste 2252
elizabethr@ville.chibougamau.qc.ca

L'ÉQUIPE

ZAMBONI®

ROBERT BOILEAU INC.

Distributeur exclusif au Québec

1-877-333-8420

Coupe bordure essence, propane ou électrique

Plus de 150 électriques vendues au Québec

Services

- Réparation sur la route et en atelier
- Formation agréée (opérateur, qualité de glace)
- Location : 40 Zamboni disponibles à court et long terme
- 650 électrique
- 446-526 au propane
- TMA pour tracteur

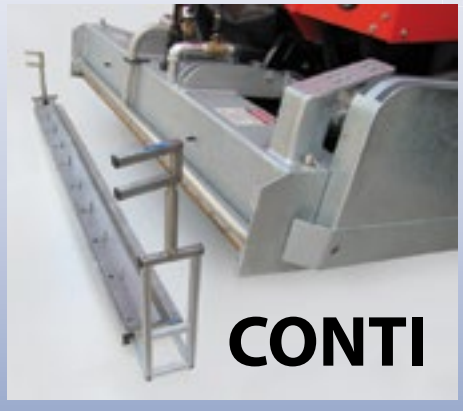

CONTI

Changer votre lame en 10 minutes !

Fini de se pencher. Rapide et sécuritaire.

CONTI

aide-changeur de lame pour Zamboni ou Olympia

Les peintures les plus faciles à appliquer!

Jet Ice

DONNE VIE À LA GLACE

Blanc 3000

Couleurs

- Application complète de peinture avec l'un de nos deux véhicules «verts» à propulsion électrique
- Production de logos sur mesures
- Plastique de bande
- Lignes de papier
- Filet de protection
- Système de traitement d'eau

Et plus encore..

Fournisseur préféré d'équipements d'aréna NHL

Robert Boileau Inc.

Dynamisez votre glace !

Ensemble de buts de hockey

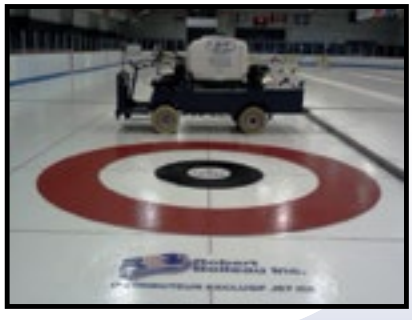

Robert Boileau inc.

Membre affaire émérite

1425, boul. Pitfield, Saint-Laurent QC H4S 1G3
Tél. : (514) 333-8420 Fax : (514) 333-7056
Ligne sans frais : 1 877 333-8420
Membre: AQAIRS, APOM, AQLM et ORFA

Catalogues en ligne sur **arenazone.com**

CENTRE DE SERVICE À BEAUPORT POUR L'EST DU QUÉBEC

LA PLATEFORME *VERS UNE INTÉGRATION RÉUSSIE* DEUX ANS PLUS TARD

PAR ÉRIC BEAUCHEMIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

ET GABRIELLE GERMAIN, COORDONNATRICE WEB, RÉSEAUX SOCIAUX ET PROJET SPÉCIAUX, ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

Le 22 avril 2015, l'Association des camps du Québec lançait sur son site une plateforme intitulée *Vers une intégration réussie*[1]. Cette plateforme se voulait un ensemble de ressources destinées à favoriser et à faciliter l'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers dans les camps de jour et les camps de vacances.

Ce nouveau service était original à plusieurs titres. D'abord par son format. Certes, on trouvait çà et là plusieurs guides papier en matière d'intégration, des cédéroms également ou d'autres supports de formation, mais un guide en ligne dont le contenu pouvait être constamment adapté était une première.

Par ailleurs, la matière de départ était abondante et de nature variée : un cycle d'intégration en huit étapes, une trentaine de fiches sur les besoins particuliers les plus fréquemment rencontrés dans les camps, une section abordant les questions légales. À notre connaissance, toutes ces dimensions n'avaient jamais été traitées dans le même outil.

Enfin, l'initiative était le résultat d'une longue démarche concertée ayant associé plus d'une vingtaine d'organisations[2]. Le contenu offert sur la plateforme a ainsi été validé par une foule d'experts. L'idée était précisément de fusionner les expertises du milieu des camps et du milieu du handicap afin d'aider les gestionnaires de camp à offrir un service optimal en matière d'accueil et d'intégration.

Ce partenariat garantissait aussi la réussite de la plateforme, à tout le moins une certaine fréquentation, car nos partenaires allaient en faire la promotion. Nous étions d'ailleurs convaincus qu'elle répondait à un besoin du milieu. Depuis le lancement, on a pu chiffrer le nombre de visites à près de 7000.

Les parents aussi sont intéressés. Ils s'informent via la rubrique qui s'adresse à eux et qui contient une section sur les besoins particuliers. On y aborde notamment la question des droits et responsabilités. On a enregistré plus de 4000 visites de ce côté depuis avril 2015.

[1] *Voir http://camps.qc.ca/fr/gestionnaires-de-camps/vers-une-integration-reussie/.*

[2] *Liste des principaux partenaires et collaborateurs à http://camps.qc.ca/fr/gestionnaires-de-camps/vers-une-integration-reussie/collaborateurs/.*

LES QUESTIONS LÉGALES AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

La section *Questions légales* est vite apparue la plus populaire, du moins celle que bon nombre de gestionnaires consultent en premier. La crainte des poursuites, la volonté de répondre aux demandes dans le respect des droits, les obligations légales des corps publics et des gestionnaires de camp (même privés) suscitent en effet beaucoup de questions auxquelles cette section s'efforce de répondre. La plupart des réponses s'appuient sur des recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. L'important pour les gestionnaires de camp, c'est surtout de connaître leur marge de manœuvre.

Une fois leurs craintes apaisées, les gestionnaires consultent beaucoup l'étape 3 du cycle d'intégration, à savoir « l'évaluation des demandes ». Car, comme on le mentionne en introduction à cette étape, « l'évaluation des besoins des enfants est le cœur du processus d'intégration. C'est une étape sensible où défis et enjeux se côtoient. » Cette section fournit des outils appréciés comme une fiche d'inscription type et une fiche d'évaluation des besoins. Aussi, de précieux conseils en cas de refus d'une demande.

Par ailleurs, les fiches de besoins particuliers sont fort utilisées. Plusieurs responsables de camp nous ont fait savoir qu'ils les avaient intégrées à leurs outils de formation en début de camp et en cours d'été.

LE CYCLE COMME MODÈLE

Le cycle en huit étapes est un modèle. Il est le fruit d'une démarche commune proposée par l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et le Réseau municipalités accessibles. Les camps vont évidemment à l'essentiel et prennent bien ce qu'ils veulent dans ce cycle. Toutefois, il semble qu'il y a un effort pour prévenir les problèmes en amont en raison de l'intérêt pour la troisième étape, comme mentionné plus haut.

Nous sommes conscients qu'il y a encore du chemin à faire pour que l'ensemble des camps s'approprie le cycle complet. Ce dernier doit d'ailleurs s'intégrer dans la planification et la gestion globale des camps. Pour faire valoir davantage la pertinence de ce cycle, nous travaillons actuellement avec l'AQLPH et l'Association québécoise du loisir municipal à élaborer les fondements de l'intégration réussie. Nous insérerons aussi une balise pour chacune des huit étapes du cycle dans le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* auquel adhèrent déjà plus d'une centaine de municipalités.

MOINS INTERACTIF QUE PRÉVU

Notre plateforme invite ses visiteurs à transmettre leurs pratiques inspirantes et leurs témoignages. La réponse a été plus faible que prévu de ce côté, probablement parce que les camps viennent surtout chercher des informations et des ressources.

Par contre, nous recevons beaucoup de témoignages quand nous présentons le projet « en personne ». Il y a autant d'histoires et d'expériences vécues que de questions. On nous raconte aussi beaucoup d'expériences par téléphone.

Une pratique des plus inspirantes a été partagée à une table de concertation. Il s'agit du projet *SOS intégration* mis sur pied par Bernard Oligny, de l'ARLPH Laurentides. Ce projet consiste à former et à engager durant la période estivale une escouade volante d'étudiants en techniques d'éducation spécialisée qui intervient auprès de plusieurs enfants dans différents camps. Cette initiative s'est avérée un franc succès dans la région : la demande est en augmentation.

UNE PLATEFORME ÉVOLUTIVE

La structure de la plateforme a été conçue pour évoluer et s'enrichir de nouveau contenu continuellement. Nous avons notamment créé une sous-section « Questions médicales » dans la section « Questions légales ». Nous avons ajouté à l'étape 5 du cycle d'intégration (« Programmation et logistique ») les outils proposés par l'UQTR lors d'un colloque sur le plein air et l'accessibilité en mai 2016. Nous sommes sur le point d'ajouter trois nouveaux outils, soit un guide d'évaluation d'un lieu de sortie accessible et deux formulaires d'évaluation de la satisfaction des parents et des enfants.

Nous profitons de toutes les occasions pour faire la promotion de *Vers une intégration réussie*, ce qui nous permet aussi de recueillir commentaires et suggestions pour enrichir cette plateforme. Il y a une table de concertation des camps pour clientèle ayant des besoins particuliers, et nous offrons des formations destinées aux animateurs et aux accompagnateurs pour les sensibiliser à l'intégration et leur donner, en plus des outils concrets qu'on trouve sur la plateforme, la possibilité d'apprendre à adapter la programmation aux besoins de chacun.

« La section *Questions légales* est vite apparue la plus populaire, du moins celle que bon nombre de gestionnaires consultent en premier. »

ABC Récréation croit que les structures de jeux doivent être accessibles à TOUS les enfants

La surface de protection est essentielle à une aire de jeux sécuritaire ! Elle doit faire partie intégrante de la planification d'aménagement de vos parcs. 8 accidents sur 10 qui subviennent dans les aires de jeux sont des chutes d'enfants au sol ! Il est donc important d'y porter une attention particulière.
Le Système Fibar est certifié IPEMA (selon les normes CAN/CSA-Z614-14) et vous assure la sécurité des enfants dans vos parcs. La fibre certifiée selon les normes d'inflammabilité et d'accès inclusif donne accès à TOUS les enfants à vos équipements car les enfants à mobilité réduite pourront se déplacer dans vos aires de jeux en FIBAR (certifiée ASTM F1292, ASTM F1951 et ASTM F2075). Alors pensez y ! On n'est jamais assez prudent !

ABC Récréation Québec distributeur exclusif du système Fibar au Québec.
Contactez ABC Récréation pour en savoir davantage sur les jeux inclusifs.

1-877-571-4747
info@abcrecreation.com | www.abcrecreationqc.com

ABC récréation
INNOVATION | DURABILITÉ | ENVIRONNEMENT

Programme de formation en ligne sur les camps de jour municipaux

HUIT CAPSULES GRATUITES

1. Le Cadre de référence : pourquoi et comment?
2. La programmation
3. Le site (plateaux d'activités et aires de services)
4. La gestion de l'information administrative
5. Les ressources humaines
6. Sécurité et mesures d'urgence
7. Soins de santé et bien-être
8. Les saines habitudes de vie au camp

RENDEZ-VOUS AU : formation.loisirpublic.qc.ca/fr/camps-de-jour

Présenté par : Association québécoise du loisir municipal
LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

En partenariat avec : Association des camps du Québec

Québec

Photo : P. Néhémie Prybinski

LE LOISIR PUBLIC POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNES RÉTABLIES DE L'ALCOOLISME

ENTREVUE AVEC ANNE LAROSE

PAR DENIS POULET

Anne Larose est titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en loisir, culture et tourisme (Université du Québec à Trois-Rivières). Elle détient aussi un certificat d'études sur les dépendances (Université Laval) et un baccalauréat en communications (Université Laval). Elle a notamment travaillé plusieurs années comme conseillère en communication au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

Le 10 mai 2016, Anne Larose, de l'UQTR, présentait au congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), à Montréal, une communication au titre intrigant : « Soutenir la participation au loisir des personnes rétablies de l'alcoolisme ». Intrigant parce que, quand on associe loisir et alcoolisme, c'est généralement pour dénoncer des abus ou promouvoir la prévention. Or, ici, il est plutôt question du rôle bénéfique que le loisir peut jouer auprès des personnes qui ont un problème de dépendance à l'alcool et qui ont cessé d'en consommer.

La présentation de Mme Larose faisait écho à l'étude qu'elle avait réalisée en 2015, intitulée *Étude des besoins à l'égard du loisir chez des personnes rétablies de l'alcoolisme à l'intention des agents de recherche et de planification de loisir au Québec*. La chercheuse y interpelle notamment les instances du loisir public, les invitant à se pencher, pour améliorer leur offre de service, sur les besoins des personnes rétablies de l'alcoolisme. Pour en savoir plus long, *Agora Forum* lui a posé quelques questions.

Agora Forum : Est-ce qu'on a une idée du nombre de personnes rétablies de l'alcoolisme au Québec ?

Anne Larose : Il n'y a pas de chiffres officiels, entre autres parce que l'anonymat prévaut dans les groupes d'entraide comme les AA. Officieusement, on estime le nombre de membres des AA à quelque 50 000 personnes ayant reçu un diagnostic d'alcoolisme ou s'étant autodiagnostiquées comme alcooliques et qui ont pris des mesures d'abstinence totale d'alcool.

Évidemment, les personnes rétablies de l'alcoolisme ne sont pas toutes chez les AA. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 3,4 % de la population en Amérique du Nord est dépendante à l'alcool, dont moins du tiers arriveraient à se rétablir. Ce qui complique la chose au Québec, c'est que les autorités ne partagent pas forcément la même définition du rétablissement : pour certains, le « boire contrôlé » est une forme de rétablissement, tandis que pour d'autres, c'est une rechute. Si on prend l'approche de l'OMS, il y

aurait au Québec 270 000 personnes qui font un usage abusif d'alcool et environ 90 000 qui s'en rétablissent, cela dit sous toutes réserves.

AF : Vous mentionnez dans votre étude que 44 % des 50 000 personnes qui requièrent de l'aide au Québec à cause de problèmes de dépendance se disent seules dans leurs temps libres et que seulement 3 % participent à des activités d'organismes communautaires. Pourquoi un tel isolement ?

AL : À ma connaissance, l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ), d'où provient ce portrait, n'a pas poussé plus loin la question des raisons d'un tel isolement. Ce serait un excellent sujet pour une prochaine étude.

AF : Dans quelle mesure des activités de loisir peuvent-elles aider les personnes rétablies de l'alcoolisme à sortir de leur isolement et à renforcer leur persévérance dans l'abstinence ? Comment ces activités peuvent-elles répondre à leurs besoins ?

AL : Dans notre étude, nous avons cherché précisément à identifier les attentes des personnes rétablies de l'alcoolisme à l'égard du loisir afin que les professionnels du loisir puissent tenter d'y répondre. Voici un résumé de nos trouvailles.

Selon le chercheur et intervenant américain Keesmaat (2008), les alcooliques cherchaient jadis de façon trop importante à répondre à leurs besoins par la consommation abusive d'alcool : « soulager la douleur et la tension physique et émotionnelle, s'évader de la réalité, être plus sociable, être plus confiant, gérer le stress, créer une humeur positive, obtenir un sentiment d'appartenance au groupe et soulager l'ennui. » Or, ces besoins bien humains, pris séparément, peuvent être comblés par des activités comme le sport, le bénévolat ou le jardinage, sans l'usage d'alcool.

Dans un groupe de discussion que nous avons formé, trois alcooliques rétablis depuis plus de deux ans (deux hommes et une femme) ont précisé leurs besoins dans le contexte québécois. Les trois besoins majeurs qui en sont ressortis étaient : ne pas se trouver placés dans une situation où leur désir de s'abstenir de l'alcool soit questionné avec trop d'insistance, obtenir plus de compréhension du phénomène de l'alcoolisme de la part des intervenants en loisir, et maintenir et encourager les ressources allouées aux organismes communautaires dont la mission est de soutenir les initiatives qui favorisent le rétablissement des dépendances.

Concrètement, les loisirs peuvent faire « passer d'une abstinence pénible à un rétablissement agréable », a affirmé une participante interrogée dans un groupe de discussion mis sur pied par la chercheuse Hood (2003). Cependant, les loisirs ne peuvent pas remplacer l'alcool ni guérir l'alcoolisme. Les personnes aux prises avec ce problème doivent en premier lieu suivre le programme de rétablissement qu'ils ont choisi avec l'aide de professionnels compétents ou dans un groupe d'entraide.

AF : Y a-t-il des activités, ou des champs d'activités qui seraient plus propices pour favoriser l'intégration et le renforcement ? Y en a-t-il qui, au contraire, pourraient s'avérer « contreproductifs » ou de nature à entraîner des rechutes ?

AL : Une étude de Williams et Stean (2004) montre une importante contribution du loisir sportif à la prévention des rechutes. Malheureusement, aucune étude n'est disponible pour le loisir culturel, mais le groupe de discussion québécois a souligné que ce type de loisir pouvait être très apaisant et très valorisant. Les participants à ce groupe ont insisté également sur l'enrichissement personnel et la nouvelle estime de soi qu'apporte le bénévolat.

« 44 % des 50 000 personnes qui requièrent de l'aide au Québec à cause de problèmes de dépendance se disent seules dans leurs temps libres… »

Aucun loisir ne prédisposerait de façon marquée aux rechutes, mais une étude intéressante d'un groupe de chercheurs et médecins de l'Université d'Amsterdam en 2014 signale que les personnes très extroverties pourraient être enclines à une rechute dans des activités très excitantes. Selon ces chercheurs, ce sont toutefois les personnes rétablies elles-mêmes qui sont les plus aptes à évaluer leur risque de rechute dans une activité, en tout cas mieux que les intervenants qui avaient, dans le cadre de leur évaluation, surestimé le risque de rechute et sous-estimé le besoin de plaisir.

AF : La consommation d'alcool dans les lieux publics et dans les activités sportives, culturelles ou communautaires est réglementée, mais cela n'empêche pas les boissons alcooliques, et même leur forte consommation, de faire partie de la fête. Pensez-vous que l'acceptation sociale de l'alcool dans les manifestations publiques rebute ou décourage les personnes abstinentes ?

AL : Les personnes rétablies de l'alcoolisme que nous avons rencontrées ne souhaitent aucun traitement de faveur, ni être protégées des occasions de boire, ce qui aurait pour effet de les stigmatiser davantage. Elles insistent pour dire qu'avec un traitement efficace, soutenu et personnel contre leur alcoolisme, elles peuvent côtoyer la société telle qu'elle est.

Cependant, les gens qui se reconnaissent une vulnérabilité à l'alcool affirment qu'ils vont quitter volontiers une activité en cas de malaise. Ils recommandent aux personnes récemment abstinentes de ne pas s'exposer trop intensément à des situations à risque. Les organisateurs d'activités « alcoolisées » doivent donc être conscients qu'ils peuvent « perdre des joueurs » ou des clients. L'omniprésence de l'alcool peut d'ailleurs faire fuir ou gêner des gens qui n'ont aucun problème de dépendance, je pense aux familles entre autres.

AF : Pourrait-on entrevoir une offre de loisirs « sobres », comme il y a des loisirs « ouverts à tous et à toutes » ou « respectueux de l'environnement » ?

AL : Oui, je crois que c'est envisageable. De plus en plus d'initiatives s'organisent en ce sens. Par exemple, à Trois-Rivières, à l'occasion de l'Halloween, un promoteur a proposé une soirée dansante costumée sans alcool, une soirée « straight ». Cet organisateur a affirmé qu'il ne ferait pas beaucoup de profit, que son initiative était simplement pour le plaisir. La Ville de Trois-Rivières lui a offert une salle à coût abordable pour cet événement.

AF : Dans un souci d'accessibilité, le loisir public adapte de plus en ses programmes et ses services à diverses catégories sociales (aînés, ados, communautés culturelles, personnes ayant des handicaps, enfants ayant des besoins particuliers, etc.). Or, on mentionne rarement les personnes souffrant de dépendances dans les politiques d'accessibilité. Pourquoi, à votre avis ?

AL : *La Charte québécoise des droits et libertés de la personne* mentionne le respect des handicaps psychologiques, ce qui inclut explicitement les dépendances aux substances, mais il est vrai que cette clientèle ne semble pas sur le « radar » des décideurs (j'espère que cette entrevue les incitera à s'en préoccuper).

En 2014, les Nations-Unies ont adopté une résolution qui, en substance, recommande de passer de la « lutte à la toxicomanie », dont nous avons tous entendu parler, à la « promotion du rétablissement ». Comme ce langage est quelque peu nouveau, il est normal qu'il y ait une période d'adaptation.

Malheureusement, il n'y a pas ici, comme aux États-Unis, des groupes organisés pour la défense des droits des personnes rétablies d'une dépendance, comme la Fondation Hazelden/Betty Ford. Aucun groupe organisé au Québec n'effectue de pression sur les décideurs. Les organismes les plus actifs en matière de dépendances sont des groupes anonymes qui ont pour règle ne pas intervenir dans les politiques.

AF : Qu'est-ce que, bien concrètement, une municipalité (ou son service de loisir) peut faire pour les personnes rétablies de l'alcoolisme ?

AL : La municipalité peut offrir, comme plusieurs le font déjà, des salles de réunion à coût raisonnable pour la tenue des réunions des groupes d'entraide en rétablissement comme Alcooliques anonymes, Narcotiques anonymes ou Al-Anon. Ces réunions sont très importantes pour les personnes aux prises avec un problème d'alcool et leurs familles : elles aident vraiment à cesser la consommation problématique ou à se maintenir abstinent.

Le Service des loisirs peut encourager les initiatives individuelles des personnes rétablies qui sollicitent des salles à coût abordable pour des activités sociales sans alcool, par exemple pour Noël ou le jour de l'An.

Il est gagnant de continuer d'offrir des équipements où l'on peut pratiquer gratuitement de saines activités, comme des patinoires extérieures et des pistes cyclables, ou d'organiser des activités festives et familiales, comme des feux d'artifice. Mais on y réfléchira si on veut attirer « toute la population » à certaines activités thématiques qui ont comme objectif premier une dégustation d'alcool, comme une soirée de financement « Vins et fromages » ou une soirée « Bière et saucisses »; on peut certainement suggérer des thèmes plus inclusifs. Si on offre des consommations, il serait sage d'inclure des boissons sans alcool comme des sodas ou des jus (mais pas de bière 0,05 %).

AF : Comment peut-on viser une clientèle de personnes rétablies de l'alcoolisme en respectant leur anonymat ou leur volonté de discrétion ? Peut-on même savoir où sont ces gens et comment on peut les rejoindre ?

AL : Il n'y a pas de réponse simple à cette question très intéressante. C'est en effet

une question délicate, et la discrétion est très importante, vous avez raison de le mentionner. Si j'étais professeur de yoga, de peinture ou de guitare, par exemple, j'irais probablement proposer un atelier de type « découverte » à une maison de rétablissement des dépendances dans ma communauté. Avec un nombre suffisant de participants, je formerais un groupe spécial, sinon je respecterais leur anonymat et les intégrerais dans mon groupe régulier à la sortie de leur thérapie.

AF : Vous parlez d'éducation au loisir dans votre étude. La personne rétablie de l'alcoolisme y gagnerait à réapprendre la notion de plaisir sans alcool. Comment peut se faire un tel apprentissage ? Comment une personne peut-elle prendre conscience que le loisir sans alcool peut être bénéfique pour elle ?

AL : Il y a des livres sur le sujet, dont celui de Roxanne Faulkner en 1991[1], et les AA font des suggestions dans leur livre *Vivre sans alcool*. Certains psychoéducateurs ont des approches innovantes qui intègrent le loisir dans la réhabilitation. Il est cependant malheureux que l'éducation au loisir ne soit pas une composante obligatoire du programme dans les centres de thérapie. Ce serait un endroit de choix pour effectuer cette sensibilisation.

Il est intéressant de se rappeler qu'avant la Révolution tranquille, c'étaient souvent les communautés religieuses qui voyaient à éduquer les gens à des loisirs sains, notamment à l'égard de l'alcool. Il semble que leur retrait de ce champ d'activité ait créé un vide.

AF : Qu'est-ce qu'un gestionnaire en loisir public devrait savoir au sujet des personnes rétablies de l'alcoolisme ? Quelles ressources a-t-il à sa disposition ? Quels organismes (ou sites Internet) peut-il consulter ?

AL : Pour des définitions claires sur l'alcoolisme, je suis désolée de ne pouvoir citer de sites québécois qui soient aussi complets que le site américain du National Council on Alcoholism and Drug Abuse (www.ncadd.org/).

Pour des questions de diagnostic de dépendance à l'alcool et les actualités, j'aime suggérer le site québécois www.toxquebec.com. C'est une bonne ressource, mais comme sur le site d'Éduc'alcool (http ://educalcool.qc.ca), le mot « alcoolisme » lui-même est rarement utilisé, ce qui ne facilite pas la recherche ou la compréhension. Les sites de la Maison Jean Lapointe (www.maisonjeanlapointe.org) et des maisons Péladeau (http ://lesmaisonspeladeau.com) peuvent aider également.

Dans le domaine de la santé, le manuel DSM-V de l'Association américaine de psychiatrie reste la référence.

AF : Est-ce que le loisir public pourrait aussi être utile à des personnes souffrant d'autres dépendances, comme les stupéfiants et le jeu ?

AL : Oui, parce que même si les problématiques diffèrent, les principes du rétablissement sont les mêmes : d'abord prendre des mesures pour l'arrêt de la consommation ou du comportement compulsif à l'aide de ressources compétentes, puis graduellement enrichir son mode de vie dans toutes les sphères dont le loisir, mais aussi en matière de santé physique, de relations amicales et familiales, et de travail. La sphère spirituelle peut avoir une grande importance aussi, que la personne soit croyante ou non.

AF : L'inclusion des personnes rétablies de l'alcoolisme ou d'autres dépendances dans les préoccupations d'accessibilité élargit encore le champ du loisir public, et c'est une bonne chose. Merci de votre contribution à cette nouvelle ouverture.

> « En 2014, les Nations-Unies ont adopté une résolution qui, en substance, recommande de passer de la "lutte à la toxicomanie", dont nous avons tous entendu parler, à la "promotion du rétablissement". »

[1] *Faulkner, R. W. (1991).* Therapeutic recreation protocol for treatment of substance addictions. *Penn State College : Venture Publishing Inc.*

aquamat

par AQUAM

MATELAS D'EXERCICE FLOTTANT

SUP • YOGA • MUSCULATION
ÉTIREMENTS • CROSS TRAINING

AQUAM

www.aquam.com | info@aquam.com | 1.800.935.4878

Réalisez un as avec
AccèsCité Loisirs et Voilà!

Offrez un meilleur service
en ligne à vos citoyens

AccèsCité Loisirs

Voilà!

Logiciel de gestion intégrée des loisirs

ventes@pgsolutions.com | 866-617-4468 PG Solutions

À LA RECHERCHE D'UNE PARTICIPATION PLEINE ET ENTIÈRE POUR TOUS

PAR MARC ST-ONGE, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (AQLPH) ET OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR (OQL)

ET HÉLÈNE CARBONNEAU, PH. D., LABORATOIRE EN LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

> « Des législations, des réglementations et même des actes constitutionnels permettent de nos jours d'offrir de réelles possibilités à tous et à toutes de vivre normalement… »

Une brève revue historique permet de constater une évolution notable en matière d'intégration. Longtemps les personnes « différentes » présentant une vulnérabilité sociale et économique ont fait l'objet de craintes et d'une incompréhension qui faisaient en sorte qu'elles pouvaient être rejetées de la société et même parfois internées à vie. L'engagement des personnes elles-mêmes, de leurs parents et de proches a cependant favorisé le développement d'une conscience sociale accrue en cette matière et permis d'accroître les possibilités de participation de ces personnes à la vie sociale et économique de tous les jours.

Des législations, des réglementations et même des actes constitutionnels permettent de nos jours d'offrir de réelles possibilités à tous et à toutes de vivre normalement, « à part entière ». Mentionnons la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (Organisation des Nations Unies, 1948), la *Charte des droits et libertés de la personne* (Gouvernement du Québec, 1975), la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (Québec 1978, rév. 2004), la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (OPHQ, 2009), la politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* (2016) et la *Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées* (2010), dont le Canada a ratifié l'an dernier le *Protocole facultatif*.

S'il est possible et stimulant d'apprécier le chemin parcouru, il est aussi possible d'entrevoir le chemin qu'il reste encore à parcourir en matière d'intégration. D'autant plus que, selon l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011* (EQLAV), 710 700 personnes présentent une incapacité modérée ou grave au Québec seulement.

Nous souhaitons par cet article contribuer à la réflexion sur l'intégration et plus particulièrement sur l'accessibilité au loisir. Cette réflexion prend en considération les personnes handicapées, mais aussi

les familles défavorisées sur le plan économique et social ou immigrantes. Nous considérons l'intégration dans la perspective d'une participation sociale pleine et entière à l'ensemble des activités de la vie courante.

L'ACCESSIBILITÉ : VERS UNE COMPRÉHENSION COMMUNE

La notion d'accessibilité prend une place grandissante dans le travail des planificateurs, des concepteurs et des acteurs de nos collectivités, notamment les décideurs et intervenants des services municipaux. Mais de quelle accessibilité parle-t-on ? La notion d'accessibilité universelle a servi couramment de référence au cours des dernières années (Fougeyrollas et coll., 2015, Société Logique, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec [COPHAN]).

« …mieux comprendre la non-participation est une voie propice pour favoriser ensuite la participation de toutes les personnes. »

Les écrits sur le sujet permettent de dégager ce qui sous-tend la conception de l'accessibilité : c'est la possibilité réelle qu'ont les personnes de pouvoir agir sur leurs conditions de vie (Caraës, Riault, 2014). Il est bon de préciser qu'il s'agit de la reconnaissance de la capacité d'agir de chacun. Toutes les personnes et non seulement les personnes ayant des incapacités ou qui vivent des formes d'exclusion sont considérées dans leur possibilité de jouer un rôle de citoyen actif et reconnu.

Deux dimensions de l'accessibilité sont généralement présentes dans la littérature scientifique et les préoccupations terrain. La première concerne l'environnement physique, soit le cadre bâti, les espaces publics, les infrastructures et les technologies de transport et de communication. Le qualificatif « universel » prône une conception de produits, d'objets et d'environnements conçus pour tous. Cela dans la mesure du possible, sans recourir à l'adaptation ou la conception spécialisée (« Design for all »). La seconde dimension concerne l'environnement social, par exemple le système politique et les structures gouvernementales, les organisations communautaires, les relations sociales et la représentation. Dans l'organisation des services de loisir, on parle d'information, d'accueil, de soutien à la participation, de modalités inclusives de gestion, etc.

Cette conception de l'accessibilité concerne directement la qualité du cadre de vie de tous. Il semble cependant que la mise en œuvre de cette conception ne bénéficie pas de tous les outils nécessaires (RIPPH, 2015, Steinfeld, 2015). Des efforts d'opérationnalisation sont identifiables et diverses équipes de chercheurs universitaires sont à l'œuvre (Fougeyrollas et coll., 2015) qui incluent l'accessibilité dans le champ plus large de l'accès. Ils en proposent six dimensions : la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité, l'abordabilité, l'utilisabilité et l'adaptabilité. Par ailleurs, certains professionnels du milieu municipal se sont regroupés pour former le Réseau Municipalités accessibles (RMA) afin de se donner un lieu commun de réflexion, de partage et d'avancement de dossiers sur l'accessibilité.

Un second enjeu peut être relevé, celui-là sur le plan politique. L'accessibilité est liée autant à l'élaboration de services et de programmes qu'à l'acquisition ou à l'aménagement d'équipements et à la création d'environnements sociaux utilisables par tous. Ici, ce sont les éléments de vision, d'orientation et de décisions organisationnelles et financières qui sont au cœur de l'enjeu. Interventions et initiatives sont balisées par différentes lois et leurs interprétations (jurisprudence), ce qui influe sur la sphère politique.

Les questionnements sont multiples : faut-il s'engager dans cette conception de l'accessibilité avec son qualificatif universel ? Quelles sont les limites d'un tel engagement ? Quels en sont les bénéfices ? Quand doit-on aborder l'accessibilité dans un projet ? Peut-on réellement rendre tous les espaces et objets efficients en matière

d'accessibilité ? Mais surtout, est-ce suffisant pour réellement soutenir une participation pleine et entière pour tous les citoyens ?

COMPRENDRE LES FACTEURS DE PARTICIPATION

L'accessibilité aux équipements de loisir n'est pas le but ultime. C'est plutôt une condition préalable qui favorise l'élargissement de la participation. Il importe donc de comprendre, au-delà de l'accessibilité physique, les facteurs clefs qui suscitent et soutiennent la participation en loisir. D'abord, mieux comprendre la non-participation est une voie propice pour favoriser ensuite la participation de toutes les personnes.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET SOCIAL

L'accessibilité s'avère une condition essentielle pour assurer à tous les citoyens une participation sociale pleine et entière à la vie en société. Sans contredit, la diminution des barrières architecturales représente une première voie pour relever le défi d'offrir à tous l'accès aux ressources de loisir.

À ce chapitre, il est généralement reconnu que plus les préoccupations d'accessibilité pour tous sont intégrées tôt dans la conception d'un projet, plus celui-ci aura les qualités recherchées (Steinfeld, 2010, Caraës, Riault, 2014). Les acteurs sont nombreux. Pensons seulement aux architectes, ingénieurs, designers et gestionnaires associés à tout projet de construction de bâtiment public ou d'aménagement d'espace public. Leur attention va porter naturellement sur les aspects normatifs du Code du bâtiment et, idéalement, ils prendront en compte certains principes d'accessibilité. La compréhension partagée de l'accessibilité et le contexte dans lequel le projet s'inscrit sont alors d'une importance majeure. Si l'aspect normatif est une base d'aménagement, il ne saurait cependant suffire à un changement de mentalité reconnaissant la citoyenneté de chacun.

Il faut donc élargir la promotion de l'accessibilité à des environnements sociaux qui permettent d'avoir des relations significatives et positives avec les autres participants. Les défis font appel notamment à une conviction partagée à l'égard de la différence de chacun et à la créativité davantage qu'à des moyens financiers. Ainsi, l'accessibilité au loisir commande-t-elle de sensibiliser non seulement le personnel, mais aussi l'ensemble de la population à l'importance de soutenir la participation de tous les citoyens ainsi que le droit au loisir pour tous.

Dieser (2012) énonce clairement que les mesures de soutien à l'intégration et d'éducation au loisir ne doivent pas s'adresser uniquement aux personnes en situation de vulnérabilité, mais embrasser aussi l'intervention auprès des collectivités. Pour mener à une réelle participation des personnes, il ne suffit pas de leur donner accès aux espaces et aux équipements. Il faut qu'elles y trouvent un accueil favorable des diverses personnes qui fréquentent ces lieux. Cela demande aussi de cultiver la confiance des personnes en situation de vulnérabilité de pouvoir accéder à une expérience positive.

LA COMPRÉHENSION DES FACTEURS INTRAPERSONNELS

Force est toutefois de constater que trop souvent les personnes en situation de vulnérabilité véhiculent elles-mêmes des préjugés à l'égard d'une telle participation et perçoivent des contraintes majeures à leur propre intégration. Si les facteurs externes d'accessibilité physique et sociale sont déterminants, ils ne sont pas exclusifs et les aplanir n'est pas nécessairement garant de mener à la participation de tous. Comme mentionné par Thibault et Lavigne, « *même si toutes les barrières financières et architecturales étaient levées, même si tout était gratuit et physiquement accessible, il est loin d'être certain que la participation serait assurée. On doit maintenant s'attaquer aux autres obstacles que sont les contraintes intrapersonnelles et les contraintes relationnelles, fortement associées à l'éducation au loisir* ». (2016)

Les facteurs intrapersonnels sont particulièrement éclairants pour comprendre avec plus d'acuité l'évaluation que pourrait faire un gestionnaire dépité à la suite d'un projet d'intégration qui ne donne pas les résultats voulus : « *Nous avons investi des sommes financières importantes dans l'aménagement d'espaces, d'équipements et de matériel, et nous constatons que l'achalandage n'a pas augmenté.* » Ce propos confirme que, au-delà de l'aménagement physique, d'autres dimensions sont en jeu. Hutchinson et Robertson (2012)

expliquent que l'éducation au loisir doit viser le renforcement du potentiel de la personne à intégrer un vécu loisir qui permet une réelle amélioration de sa qualité de vie. Dattilo (2015) propose un modèle intégrateur propice à l'acquisition d'un vécu loisir signifiant qui mobilise le potentiel des personnes en situation de vulnérabilité. La cible devient ici la qualité de l'expérience de loisir qui elle seule peut permettre une réelle intégration de tous.

Les réflexions et travaux de Carbonneau, Cantin et St-Onge (2015) permettent de mieux comprendre les déterminants d'une expérience de loisir inclusive. L'atteinte d'une telle expérience se construit par la conjugaison de 1) l'accessibilité à des sites d'activités et équipements de loisir, 2) le fait que la personne puisse comprendre et s'engager dans une activité de loisir significative qui mobilise son potentiel et 3) les possibilités de vivre des relations significatives et d'avoir des interactions positives réciproques avec les autres participants.

Cette approche enrichit la réflexion sur les efforts d'amélioration de l'accessibilité qui doivent être déployés pour favoriser une participation pleine et entière au loisir. Le fait de pratiquer simplement une activité ne saurait être garant d'un désir de poursuivre la pratique de cette activité. Négliger cette dimension risque de perpétuer la non-participation au loisir de plusieurs citoyens et d'accentuer l'incompréhension face à la non-utilisation ou la sous-utilisation des ressources de loisir mises en place.

Concrètement, la prise en compte des facteurs intrapersonnels complexifie-t-elle davantage l'offre de services publics de loisir ? Tenir compte des motivations de la personne (intérêts, attentes, passion) et lui permettre de mettre à profit avec succès son potentiel sont-ils hors de portée des services de loisir ? Quelles sont les pratiques inspirantes dans ce domaine ? Comment mettre en place des approches vraiment efficaces qui favorisent l'accès au choix et à la participation ? L'enjeu de l'accessibilité pour tous commande entre autres de développer des partenariats avec le milieu associatif et celui de la santé pour mettre en place des conditions gagnantes susceptibles de soutenir une participation viable.

PRINCIPES INSPIRANTS À GÉNÉRALISER

Une étude en cours (Carbonneau, 2017) a permis de mettre en lumière des principes inspirants de soutien à l'intégration qui misent sur le développement de partenariats entre le milieu municipal, le milieu associatif des personnes handicapées et le milieu de la santé. Depuis trop longtemps, chacun de ces milieux travaille en silo. Il est urgent de reconsidérer les façons de faire pour mettre en commun les expertises conduisant à une participation optimale pour tous.

Les données préliminaires de l'étude de Carbonneau font ressortir certaines conditions communes aux approches inspirantes recensées. Au-delà des considérations financières et matérielles, ce qui prime, c'est l'engagement d'une équipe de personnes de divers horizons avec une vision positive de l'intégration et la mise en commun de leurs efforts dans le respect qui fait la différence.

La présence d'un leadership à l'égard de la cause de l'accessibilité est un point de départ commun aux diverses pratiques inspirantes recensées. L'existence de partenariats efficients ancrés dans un réel désir de collaboration entre les milieux associatif, municipal et de la santé est sans contredit le second élément. Pour être viable, le recours au partenariat doit être partagé tant par les intervenants impliqués que par la direction de leur organisation. Dans le même ordre d'idées, une volonté politique favorable à l'accessibilité fait une grande différence.

C'est dans ces conditions que la créativité des divers groupes a pu s'exprimer, donnant naissance à des outils et des approches novateurs pour soutenir la participation en loisir pour tous, que ce soit par un partage plus efficient d'informations sur les personnes visées par l'intégration, le partage des expertises dans la gestion des relations au quotidien ou l'adaptation des activités proposées.

CONSOLIDER LA CULTURE DE L'ACCESSIBILITÉ

Comme présenté, le concept d'accessibilité s'inscrit au cœur des pratiques inclusives et de l'exercice des droits de la personne. L'accessibilité est teintée de nuances, parfois en contradiction, parfois en complémentarité, mais pour s'y repérer, il faut conserver notre attention sur la reconnaissance de la citoyenneté de chacun.

L'accessibilité est une considération fonctionnelle et environnementale. La dimension de l'accès ouvre des horizons sur la participation et nous amène aux choix de la personne et de la collectivité dans la volonté de vivre ensemble.

S'il est possible d'observer une amélioration de l'accessibilité pour tous aux offres de loisir public, de nombreux défis sont encore à relever. Pensons à l'amélioration de certains programmes politiques, aux incessants efforts de sensibilisation, à l'aménagement d'espaces, d'objets et d'équipements physiques, et aussi à l'amélioration des connaissances et des modes d'intervention qui prennent en compte les facteurs intrapersonnels.

Le développement de partenariats avec le milieu associatif et le milieu de la santé est aussi une condition essentielle pour soutenir pleinement la participation de tous.

Bibliographie disponible à : https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/docs/GSC170/F_278474789_Biblio_texte_agora.pdf

Surfaces Synthétiques Sportives
carpell
surfaces
Design
Construction
Installation
SÉCURITAIRE . ÉCOLOGIQUE . INNOVATIVE
www.carpell.com
1 888 322-7735
R.B.Q 8278-1501-33
Certifications FIFA, IRB, IAAF. Classification Court Pace ITF
Anti-chocs conformes et supérieurs aux normes CSA-Z614-07 et ASTM F-1292-04

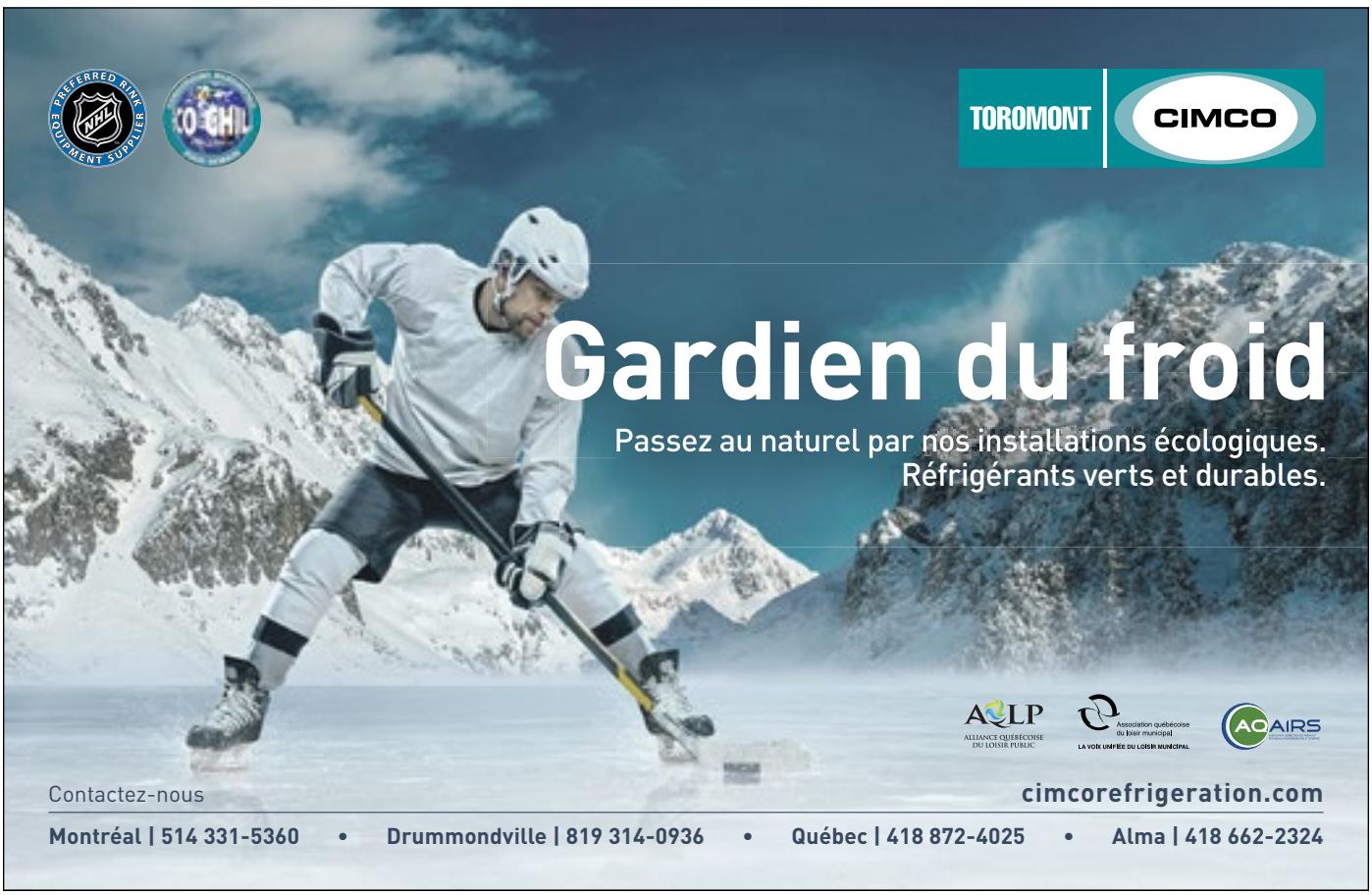
TOROMONT
CIMCO
Gardien du froid
Passez au naturel par nos installations écologiques.
Réfrigérants verts et durables.
Contactez-nous
cimcorefrigeration.com
Montréal | 514 331-5360 • Drummondville | 819 314-0936 • Québec | 418 872-4025 • Alma | 418 662-2324

« LE LOISIR RURAL : PLUS QU'UNE LÉGENDE ! »

PAR JOCELYN GARNEAU

> « La palette d'ateliers de cette année a été soigneusement élaborée pour que les acteurs du loisir rural puissent s'attaquer de front aux problématiques particulières au milieu rural. »

Avril 2013. Des dizaines de personnes de l'Estrie et des régions alentour se dirigent vers la base de plein air du camp musical d'Asbestos. La municipalité se prépare à être l'hôte d'un événement appelé à devenir une tradition pour les travailleurs en loisir au Québec. Là-bas, on s'apprêtait à vivre la première édition du Rendez-vous québécois du loisir rural. Au programme : une panoplie d'ateliers permettant de partager des bonnes pratiques en matière de loisir et, surtout, d'échanger sur les particularités de l'organisation du loisir en milieu rural.

Depuis cette première édition déterminante, toutes les éditions du Rendez-vous ont adopté des formes uniques, s'adaptant au contexte évolutif du loisir public québécois et aux réalités propres aux régions hôtesses. Successivement, l'Estrie, la Montérégie et l'Outaouais ont accueilli cet événement taillé sur mesure pour les travailleurs en loisir rural de partout au Québec. Cette année, c'est le Bas-Saint-Laurent qui aura cet honneur.

C'est au centre de villégiature 4 saisons de Pohénégamook qu'auront lieu les 3, 4 et 5 mai prochain la majorité des activités de l'édition 5e anniversaire du Rendez-vous. Certains commerces locaux, comme la microbrasserie Le Secret des Dieux et le bistro-bar Le Shack, sont partenaires de l'événement et accueilleront une partie des activités de réseautage et de détente.

Le comité organisateur n'a pas hésité à donner la couleur de sa région à l'événement en choisissant un thème à son image : « Le loisir rural : plus qu'une légende ». Ce thème a été choisi pour plusieurs raisons. D'abord parce que l'art du conte fait partie du folklore de nos régions et de nos villages et est particulièrement vivant dans la région 01. Ensuite, parce que les légendes servent à transmettre par la tradition orale le savoir et les valeurs sur lesquels nos communautés sont fondées. L'analogie est facile à tracer entre le conte et le Rendez-vous : des passionnés de partout au Québec viendront raconter les bons coups en loisir de chez eux et des savoirs

seront partagés. Finalement, le thème rappelle que les différences entre le rural et l'urbain ne sont pas que des légendes; ces différences sont réelles et justifient la tenue de cette rencontre spécifique aux travailleurs du loisir en milieu rural.

UNE PALETTE DE SUJETS VARIÉS

La palette d'ateliers de cette année a été soigneusement élaborée pour que les acteurs du loisir rural puissent s'attaquer de front aux problématiques particulières au milieu rural. De nombreux intervenants seront sur place pour partager leur expérience lors de séances de durée variable. Voici un aperçu du programme.

Gestion du loisir rural

La gestion efficace du loisir public en milieu rural se retrouvera au cœur de plusieurs des ateliers offerts. De plus en plus, les gestionnaires du loisir public sont aux prises avec des questions d'efficacité et d'efficience dans un contexte de rationalisation des budgets municipaux et d'augmentation des attentes citoyennes. Deux sorties terrain ont été prévues pour présenter des modèles de gestion efficaces : l'un en loisir culturel, l'autre en gestion du loisir sportif. Il sera également possible de s'inscrire à un atelier en gestion du temps et en planification du travail.

Deux services essentiels

Le camp de jour et la bibliothèque comptent certainement parmi les services de loisir les plus importants pour une municipalité. Ils font aussi partie de la solution pour retenir les jeunes familles en milieu rural. Des ateliers du Rendez-vous seront consacrés à ces deux services. On y présentera les plus récents outils disponibles en matière de gestion de camp de jour et on y montrera comment moderniser une bibliothèque municipale en fonction des tendances de 2017.

Tendances, jeu libre et autres

Certains ateliers traiteront de ces tendances dont on parle depuis quelques années et qu'on tente d'apprivoiser pour mieux répondre aux attentes des citoyens.

Il sera notamment question du jeu libre des enfants; l'atelier qui abordera ce sujet fera ressortir l'importance de l'environnement pour le jeu libre.

Ceux et celles qui se sentent encore dépassés par la communication à l'ère des médias numériques devraient s'inscrire à l'atelier prévu sur cette question; ils pourront y apprendre, entre autres, comment harmoniser leurs communications sur le Web pour donner une image cohérente de leur organisation.

Ceux et celles que les élections municipales de 2017 angoissent seraient bien avisés de participer à l'atelier sur la relation entre professionnels du loisir et élus. Comment éviter les difficultés dans cette relation parfois difficile mais incontournable ?

Autre question : la coopération intermunicipale est-elle encore d'actualité ? Ceux et celles qui s'interrogent à ce sujet pourront trouver une réponse en assistant à la présentation d'une belle réussite : un service de camp de jour partagé par quatre municipalités.

Signalons également, pour les esprits résolument tournés vers l'avenir, une conférence sur les nouveaux défis de demain du loisir rural.

D'autres ateliers sont à l'horaire, traitant de sujets plus spécifiques mais tout aussi vitaux : la programmation de loisir, l'achat d'équipements pour les parcs, revitaliser son milieu, mobiliser ses citoyens, etc.

Malgré la diversité des sujets, il y a un dénominateur commun : les ateliers ont été conçus pour mettre en lumière des cas concrets et présenter des outils vraiment pratiques susceptibles d'aider les participants à mieux gérer et développer l'offre de loisir dans leur milieu.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir davantage d'informations sur le programme du 5e Rendez-vous québécois du loisir rural ou pour connaître la procédure d'inscription, consultez le site de l'événement à l'adresse suivante : http ://loisirrural.com/. Vous y obtiendrez des détails sur les ateliers de formation, la conférence d'ouverture du conteur Cédric Landry, les repas et les activités de détente et de réseautage.

Pour les activités offertes par le centre de villégiature de Pohénégamook, allez à : www.pohenegamook.com.

PRATIQUES
EXEMPLAIRES

ENTENTE INTERMUNICIPALE

sur le paiement des coûts d'accompagnement d'enfants requérant des services spécialisés en camp de jour

Lieu

MRC des Pays-d'en-Haut (région des Laurentides)

En résumé

En 2016, six municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ont conclu une entente sur le paiement des coûts d'accompagnement d'enfants requérant des services spécialisés en camp de jour. En vertu de cette entente, tout enfant ayant un besoin d'accompagnement peut s'inscrire dans un camp de jour d'une autre municipalité. On lui garantit alors les services d'un accompagnateur. C'est la municipalité offrant le service qui paie cet accompagnateur, mais elle envoie la facture à la municipalité de résidence de l'enfant, qui a 45 jours pour la payer. Cette entente a été appliquée avec succès à l'été 2016 et a été renouvelée pour 2017.

Parties prenantes et population (2017)

- Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs : 3698
- Municipalité de Morin-Heights : 4185
- Municipalité de Piedmont : 3079
- Ville de Saint-Sauveur : 10 582
- Ville de Sainte-Adèle : 13 044
- Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson : 2869

Genèse

En 2014, les services de loisir de plusieurs municipalités de la MRC ont entrepris des discussions pour remédier au problème des coûts croissants d'accompagnement dans certains camps de jour. Les directeurs généraux ont été associés à ces pourparlers et une avocate a été consultée pour explorer les dimensions juridiques d'une éventuelle entente.

Le processus s'est déroulé assez rapidement et a abouti à une première entente. En 2015, les municipalités participantes ont préféré adopter une résolution plutôt que de recourir au protocole d'entente, mais on est revenu à celui-ci en 2016.

Le protocole d'entente

Il est bref, ne comportant que quatre articles, dont les deux derniers ne concernent que la signature et la date d'entrée en vigueur. Voici les deux premiers :

Article 1 : *Les parties à la présente entente s'engagent à payer les coûts engendrés pour l'embauche d'un accompagnateur, pour la période complète du programme (7 à 9 semaines l'été et 1 semaine l'hiver), lors de l'inscription d'un enfant de la Municipalité dans un camp de jour d'une autre Municipalité. Ces coûts représentent les coûts réels pour l'embauche du personnel requis moins les frais d'inscription, la subvention du Programme d'assistance au loisir pour des personnes handicapées ou toutes autres subventions applicables à ce service (ex. : Emploi d'été Canada). À ces coûts, s'ajoutent des frais d'administration représentant 15 %.*

Article 2 : *La MUNICIPALITÉ qui offre le service transmettra une facture à l'autre MUNICIPALITÉ qui devra payer la facture dans les quarante-cinq (45) jours de la réception. Joint à cette facture, la MUNICIPALITÉ qui offre le service transmettra une preuve écrite (dossier d'admission) des besoins particuliers de l'enfant.*

Interprétation

Les municipalités qui ont signé le protocole et qui peuvent offrir un accompagnement acceptent d'accueillir des enfants des autres municipalités participantes. Elles ne sont cependant pas tenues d'accepter les inscriptions d'enfants ayant des besoins particuliers en provenance des municipalités qui n'y ont pas adhéré.

Application

En 2016, 14 enfants ont requis un accompagnement dans l'ensemble des municipalités participantes, pour lesquels il a fallu mobiliser 11 accompagnateurs. De ces 14 enfants, deux se sont inscrits dans un camp de jour d'une municipalité différente de la leur. Dans ces deux cas, les municipalités d'accueil se sont fait rembourser les frais d'accompagnement par les municipalités d'origine en vertu du protocole d'entente.

Pour en savoir plus

Edith Proulx, directrice du Service des loisirs, Municipalité de Piedmont, 450-227-1888 poste 223, loisirs@piedmont.ca.

Ève Pichette-Dufresne, technicienne en loisirs, Service de la vie communautaire – Ville de Saint-Sauveur, 450-227-2669 poste 423, epichette@ville.saint-sauveur.qc.ca.

AGORA FORUM PUBLIE UNE SÉRIE DE FICHES DE « PRATIQUES EXEMPLAIRES », TIRÉES DES PRÉSENTATIONS À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL OU D'AUTRES SOURCES. CES « BONS COUPS » SONT DES PRATIQUES NOVATRICES ET EFFICACES QUI PEUVENT ÊTRE REPRISES AILLEURS OU INSPIRER DE NOUVELLES PRATIQUES ADAPTÉES AUX RÉALITÉS LOCALES.

LES PIANOS PUBLICS DE GRANBY

Programme présenté aux prix Excellence 2016 de l'AQLM, catégorie Municipalités ou arrondissements de plus de 50 000 habitants

Photo : Valérie Brodeur

Lieu

Ville de Granby

En résumé

En 2015, la Ville de Granby mettait à la disposition du public trois pianos dans trois endroits différents (près d'une église, à l'intérieur d'une galerie d'art et au zoo). En 2016, le nombre de pianos est passé à sept, et Vie culturelle et communautaire de Granby (VCCG), qui gère les activités culturelles et les loisirs communautaires, a élaboré un programme d'animation autour de ces pianos. Les pianos sont donnés par des citoyens, « parrainés » par des entreprises, rénovés et repeints par des artisans, et entretenus par un spécialiste. Ils sont ouverts tous les jours où il fait beau, du matin au soir.

Contexte

- Population : 66 030 (2014)
- Mouvement croissant dans le monde pour l'installation de pianos dans les espaces publics

Genèse

Inspiré par les pianos publics ailleurs dans le monde, VCCG a proposé à la Ville de développer un projet en ce sens à Granby. Les élus ont bien accueilli cette initiative et lui ont donné le feu vert.

Intervenants impliqués

- VCCG : coordination
- Travaux publics : préparation des lieux pour accueillir les pianos (surface bétonnée)
- Maison des jeunes La Barak : surveillance des pianos (couvre et découvre les pianos chaque jour)
- Artistes pour la transformation visuelle
- Accordeur : responsable de l'entretien et de l'accord des pianos
- Partenaires privés : contributions monétaires pour avoir un piano à leur image

Répartition des pianos (2016)

- Centre d'exposition en arts visuels Boréart
- Église Notre-Dame
- Église Saint-Georges
- Pavillon du parc Daniel-Johnson
- Parc Pelletier
- Place Johnson
- Zoo de Granby

Programme d'animation (été 2016)

- Les mercredis chantés (animés par l'École de musique Olivier Chagnon)
- Prestations musicales dans le cadre des Couleurs urbaines 2016 (deux récitals)
- Participation à l'initiative « Pianos publics au diapason » (tous les pianos du Québec ont joué à midi le 18 août la chanson « Quand les hommes vivront d'amour »)

Popularité

Les pianos publics ont la cote dans la population :

- Une dizaine de citoyens ont généreusement fait don de leur instrument.
- Quand la météo se fait menaçante, les citoyens recouvrent les pianos.
- Il arrive souvent de voir quelques musiciens se rejoindre autour d'un piano.
- Les messages au sujet des pianos sur la page Facebook de VCCG sont les plus partagés de l'organisation.
- Amis d'enfance réunis grâce à un piano public (histoire relatée dans *La Voix de l'Est*, 8 juin 2016).

Objectifs 2017

- 10 pianos
- Souhait que les pianos s'animent « spontanément » encore plus (moins d'accent sur la programmation).

Référence

Programme d'animation : www.vccgranby.org/piano-public

Personne-ressource

Valérie Brodeur, directrice générale, Vie culturelle et communautaire de Granby, 450-361-6081; vbrodeur@vccgranby.org

Photo : Valérie Brodeur

KARIBOU MD

Activités motrices
pour les 1 à 5 ans

Programme clé en main
pour les municipalités!

Déjà plus de 60 sites d'activités!

Joignez le réseau des fournisseurs officiels
et faites bouger vos tout-petits!

www.KARIBOU.com

TROIS LIVRES INSPIRANTS ET INCONTOURNABLES

PAR ANDRÉ THIBAULT, OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR

Observatoire québécois du loisir

Cette rubrique est alimentée par l'Observatoire québécois du loisir (https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=170), où l'on peut consulter régulièrement des informations, des réflexions et des études qui témoignent de l'évolution rapide et stimulante du monde du loisir public.

Récemment ont paru trois livres fort utiles et très inspirants pour tout professionnel en loisir qui comprend que s'accélère l'évolution de son travail, du sens donné au loisir et de la structure de l'offre de service en loisir public. Deux de ces ouvrages traitent des environnements favorables à l'expérience de loisir, l'autre du sens et des racines du loisir.

Thibault, Pierre, Cardinal François (2016), *Et si la beauté rendait heureux*, Éditions La Presse, 201 pages

Pierre Thibault est un architecte parmi les plus créatifs et un concepteur de maisons unies à leur environnement naturel qu'elles respectent et mettent en valeur. François Cardinal est un journaliste dont les intérêts et les livres (*Perdus sans la nature* [2010] *et Rêver Montréal* [2013]) nous éclairent sur plusieurs aspirations des gens en loisir.

Par un dialogue transcrit dans une écriture claire et simple, les auteurs décrivent des démarches d'aménagement concrètes qui démontrent comment les environnements et l'architecture des bâtiments et des places influencent la qualité de la vie, des relations et le bonheur des citoyens. Il y a là des leçons à tirer sur nos propres démarches et méthodes.

« *La nature apaise, et pas seulement les yeux. Les études scientifiques à ce propos sont nombreuses et tellement révélatrices. Les Japonais qui vivent près d'un parc vivent plus longtemps. Plus il y a d'arbres à proximité d'un ensemble résidentiel, plus le nombre de crimes baisse. (…) Lorsqu'un enfant fait ses devoirs, plus il voit la nature par la fenêtre, plus il a de la facilité à se concentrer.* »
— François Cardinal

« *Je me suis alors posé une question qui me suit depuis : comment "harmoniser" la présence de l'homme dans la nature ? Tout est là. C'est l'essentiel (…) C'est en m'interrogeant, en réfléchissant et en agissant en conséquence que j'ai compris*

qu'il était possible de rendre un site encore plus beau grâce à l'architecture (…) Si j'avais le privilège de dessiner une école, elle ressemblerait d'abord à un jardin (…) il y aurait une diversité d'espaces extérieurs.

« *Une ville bien planifiée, c'est aussi une ville qui n'a pas besoin de tout planifier. Elle crée des mesures incitatives, elle sensibilise, elle partage les meilleures pratiques et peut même mettre des budgets à la disposition des citoyens, en les invitant à faire le reste, comme dans les jardins communautaires justement. (…) Un de mes grands plaisirs est de découvrir les ruelles de Montréal. Des lieux fascinants qui prouvent que la beauté n'est pas toujours là où nous la cherchons.* » — Pierre Thibault

Bref, voilà un livre qui se lit un café à la main, ou, si vous avez le sens du développement de la profession, à discuter entre collègues, même pendant les heures de travail, C'est un investissement.

Miaux, Sylvie, Roult, Romain et coll. (2016), *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme — Perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires*, Presses de l'Université du Québec, 378 pages

Cet ouvrage, l'un des seuls en langue française sur le sujet, pose les bases théoriques, pragmatiques et réglementaires pour envisager, concevoir, analyser et mettre en application l'aménagement du territoire sous l'angle du loisir, et même de l'expérience de loisir. Voilà un outil précieux qui nous faisait défaut et que toute bibliothèque de Service de loisirs devrait posséder.

Il a mis à contribution plus d'une quinzaine de chercheurs de plusieurs disciplines (études urbaines, sociologie, tourisme, géographie, études culturelles, etc.) qui se basent sur différents exemples québécois et internationaux pour montrer comment le loisir tire son essence, et tout son sens, des divers milieux de vie où il gravite.

Ce livre révèle une vision très actuelle de la ville, qu'elle soit rurale ou urbaine, et de la place que, dorénavant, y occupe le loisir en tant que vecteur de qualité de vie physique et sociale et facteur de compétitivité dans l'économie du tourisme, de la culture et du divertissement. Le propos repose sur une conception du loisir vu comme expérience personnelle du citoyen et du touriste et comme outil de développement collectif.

Qu'il s'agisse d'équipements sportifs d'envergure ou de proximité, d'espaces culturels, patrimoniaux, de plein air ou touristiques, situés en milieu urbain, périurbain ou rural, leur aménagement n'est pas une mince affaire. Il faut en effet prendre en compte l'intégration durable et responsable des structures, l'accessibilité et la sécurité des aménagements, ainsi que la promotion de saines habitudes de vie auprès des populations. Bref, il faut être en mesure de concevoir tous les usages possibles d'un aménagement, du plus formel et normé au plus informel et créatif, alors que planifier la ville et aménager lieux, espaces et infrastructures de loisir de façon efficiente suppose qu'on se place aux confins de ces deux positions que sont d'une part le service et le bonheur citoyens et d'autre part le positionnement stratégique de la ville.

Turcot, Laurent (2016), *Sports et Loisirs, Une histoire des origines à nos jours*, collection Folio histoire (n° 257), Gallimard, 688 pages

Laurent Turcot est professeur d'histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire des loisirs et des divertissements d'autrefois.

Cet ouvrage original revient, pour chaque époque, sur les manières d'être, de vivre et de penser qui furent autant d'acceptions différentes de ce que l'on appelle aujourd'hui « loisir » et « sport ». En plus de nous instruire sur les pratiques au fil des époques, certaines aussi lointaines que l'âge de pierre, ce livre propose une mise en perspective saine et fort utile pour comprendre nos pratiques et nos débats d'aujourd'hui.

Au Québec où la distinction et l'interaction loisir et sport reste un débat ouvert, parlons-nous de loisir sportif ou de sport ? En quoi le sport est-il différent du loisir et inversement ? Au-delà des chapelles et des divisions administratives, ce livre permet de comprendre comment loisirs et sports ont évolué et se sont distingués au croisement des grandes tendances politiques, économiques, sociales et culturelles. « *Comment comprendre la gymnastique sans prendre en considération la montée des États-nations ?* » Cette dynamique détermine aussi les liens qui unissent les sports et les loisirs : « *Les loisirs et les sports doivent être étudiés ensemble puisqu'ils procèdent des mêmes dynamiques et mettent en mouvement des marqueurs culturels et sociaux semblables.* »

En somme, cet ouvrage nous permet de comprendre comment loisir et sport sont intimement liés à leur époque. « *La société contemporaine invente les sports, mais sans aucune génération spontanée. Les racines sont profondément ancrées dans l'histoire.* »

Ce livre doit être lu comme un livre de chevet par les professionnels du loisir désireux d'étendre leur culture dans le champ où ils œuvrent.

LE BANC FAMILLE

LE SIÈGE PARENT-ENFANT

Des balançoires revisitées

On joue en famille
On regroupe les amis
On inclus tout le monde

Les balançoires ne sont plus les mêmes !

LE SIÈGE «ADA»

simexco.com
info@simexco.com
450.922.2040

Oyez, oyez ! Dignes invités, vous êtes conviés au palais royal !

Venez festoyer au nouveau château Robinia de Kompan. Pour le plus grand plaisir des petits rois et reines, cette nouvelle gamme apportera une touche majestueuse à votre parc. Conçus avec une multitude d'éléments ludiques favorisant les défis et les jeux de rôles, ces fantastiques châteaux en bois de robinier permettent aux enfants de tous âges de jouer ensemble et invitent toute la famille à s'y prendre au jeu.

Découvrez cette exclusivité Imagineo et d'autres nouveautés en visionnant le nouveau catalogue de Kompan sur notre site web : **www.imagineo.ca/catalogues**

imagineo

La vie est un jeu d'enfant.